

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 1^{er} février 2016



PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 1^{er} février 2016 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures 05 et demande à Madame Doriane BECUE de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents au moment de l'appel nominatif :
Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, , Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés au moment de l'appel nominatif :
Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Virginie VARLET donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS

Absent au moment de l'appel nominatif : Arnaud DECAGNY

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président explique que le présent rapport relatif aux orientations budgétaires ne permettra pas de présenter des propositions claires, compte tenu de l'opacité entourant la préparation du budget.

Monsieur le Président rappelle que les Départements sont confrontés à des situations financières extrêmement difficiles qui à défaut d'inflexion de la politique gouvernementale, leur imposeront des mesures très rudes, notamment des économies de gestion et d'importantes augmentations de fiscalité.

Monsieur le Président évoque les négociations menées par l'Assemblée des Départements de France (ADF) avec le Gouvernement. Il informe les Conseillers Départementaux que Madame LEBRANCHU, Ministre de la décentralisation et de la fonction publique, a annoncé qu'une réforme structurelle portant sur le paiement des allocations individuelles de solidarité serait présentée avant la fin du mois de mars 2016.

Monsieur le Président indique que le vote du budget sera reporté après l'annonce qui sera faite par le Gouvernement afin de mener le débat budgétaire dans une situation de clarté et de transparence.

Monsieur le Président propose un second débat d'orientation budgétaire en séance plénière le 21 mars 2016. Il ajoute qu'un débat relatif aux transferts de compétences sera également organisé lors de cette réunion.

Concernant les transferts de compétences, Monsieur le Président explique que des accords devront être trouvés d'une part entre le Département du Nord et la Région Nord/Pas-de-Calais/ Picardie et d'autre part entre le Département et la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur le Président évoque le calendrier des instances à venir :

- le 21 mars 2016 :
Séance plénière,
- le 12 avril et le matin du 13 avril 2016 :
Séance budgétaire,
- le 13 avril 2016 après-midi :
Réunion de la Commission permanente,
- le 13 juin 2016 :
Séance plénière,
- le 4 juillet 2016 :
Réunion de la Commission permanente,
- le 26 septembre 2016 :
Réunion de la Commission permanente.

Monsieur le Président souligne qu'à son initiative, les cinq Présidents des Conseils départementaux de la région Nord/ Pas-de-Calais/ Picardie ainsi que le Président de la Région se sont réunis.

Monsieur le Président fait remarquer que cette réunion préfigure un peu la Conférence territoriale de l'action publique qui sera prochainement mise en place. Il précise

que les intercommunalités seront également représentées lors de cette instance.

Monsieur le Président estime que les Départements ont toute leur place lors de la réunion de la Conférence territoriale de l'action publique.

Monsieur le Président évoque quelques thèmes qui ont été abordés lors de la réunion des cinq Présidents de Conseils Départementaux et du Président de la Région, notamment la formation et l'emploi, les transferts de compétences, les établissements scolaires et les maisons mutualisées des services publics.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Départementaux qu'il multiplie les rencontres avec les syndicats dans la perspective de la préparation du comité technique du 24 février 2016.

Monsieur le Président annonce que Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président de l'ADF, viendra dans le département du Nord le 18 février 2016.

Monsieur le Président adresse ses félicitations à :

- Monsieur Jean-François CORDET, Préfet du Nord et Préfet de la Région Nord/ Pas-de-Calais/ Picardie, nommé Commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'honneur,
- Monsieur le Professeur André CAPRON, ancien Directeur de l'Institut Pasteur de Lille, membre de l'Académie de médecine, nommé Commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'honneur,
- Monsieur Roger VICOT, Maire de Lomme et Conseiller Départemental, promu au grade de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Monsieur le Président fait un bref bilan des cérémonies des vœux 2016 organisées pour le personnel départemental et les agents des collègues.

Monsieur le Président attire l'attention sur les expositions dans les Musées départementaux. Il évoque le futur Musée du verre de Sars-Poteries et la réalisation d'épis de façage.

Monsieur le Président présente Madame Nathalie VAN SCHOOR, nouvelle Directrice générale du développement des territoires.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Départementaux sur la vidéo réalisée sur le Musée de Sars-Poteries qui va être projetée dans l'hémicycle.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2015 qui, sans observation, est adopté par assentiment de l'Assemblée.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Michel LEFEBVRE déplore la criminalisation de l'action syndicale. Il évoque diverses

affaires qui relèvent selon lui à de la maltraitance de salariés et d'ouvriers.

Monsieur LEFEBVRE estime qu'à force de mépris et de vexation, des réactions impulsives se produiront. Il pense que les pouvoirs publics, à tous les niveaux, doivent assumer leurs responsabilités et réaffirmer leur engagement auprès des travailleurs qui, quotidiennement, contribuent à créer la richesse de l'économie réelle.

Monsieur LEFEBVRE demande si l'Institution départementale entend adopter une position commune de soutien aux salariés en lutte pour leur emploi.

Monsieur le Président constate qu'il peut parfois exister une disproportion entre les actes qui ont été commis par des ouvriers menacés dans leur emploi et les sanctions qui sont prononcées à leur encontre. Il ajoute qu'il ne lui appartient pas de critiquer les décisions d'un juge.

Monsieur le Président indique qu'il n'a pas l'intention de demander réparation devant la justice suite aux insultes proférées à son encontre par une personne, dont il n'est pas certain qu'elle soit membre du personnel départemental, qui manifestait son hostilité à l'égard de la politique départementale.

Evoquant les attaques dont a été victime l'une de ces collaboratrices, Monsieur le Président signale qu'il a saisi le juge pénal. Il ajoute qu'il saisira la justice chaque fois qu'un collaborateur sera attaqué de cette manière.

Monsieur Bertrand RINGOT attire l'attention sur l'inquiétude s'exprimant au sein des services départementaux concernant une éventuelle remise en cause du statut et des acquis sociaux des agents. Il s'inquiète de la détérioration du dialogue social au sein de la collectivité et sur les conséquences à moyen terme sur la qualité des services publics dus aux Nordistes.

Monsieur RINGOT demande quelques informations sur les décisions et les intentions de l'Exécutif en matière de ressources humaines.

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER indique que l'Exécutif a décidé de maintenir le pouvoir d'achat des agents, notamment en maintenant l'allocation spéciale versée au mois de novembre ainsi que le régime indemnitaire. Il propose la création d'une enveloppe supplémentaire à destination des agents afin de verser une prime qui reposerait notamment sur le présentisme ainsi que sur la valeur et la performance des agents.

Monsieur DETAVERNIER fait observer que les promotions ont été maintenues et que la subvention pour le Comité des Œuvres Sociales (COS) a été peu impactée.

Monsieur DETAVERNIER explique que la réorganisation des services est une nécessité au vu de l'évolution des politiques départementales. Il signale qu'un plan d'amélioration des conditions de travail et d'accompagnement professionnel accompagnera la réorganisation des services et qu'un travail devra être effectué sur le temps de travail.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Départementaux que 645 contrats de travail à durée déterminée ont été renouvelés depuis le début du mandat. Il explique qu'il ne souhaite pas que soit maintenue de façon systématique la promotion des agents au temps minimum.

Monsieur Yves DUSART évoque le nouveau plan stratégique et social du Groupe industriel Vallourec.

Monsieur DUSART rappelle qu'en 2015, des dirigeants de ce groupe industriel avaient promis de ne pas ordonner de licenciements secs et de tout faire pour assurer l'avenir de l'aciérie de Saint-Saulve mise en vente. Il estime que le revirement de Monsieur CROUZET, Président du directoire de Vallourec, est inacceptable.

Monsieur DUSART pense que le Département du Nord doit se positionner fermement pour conforter son soutien aux salariés et pour réclamer au Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique ainsi qu'au Groupe Vallourec des solutions pour les collaborateurs du Groupe.

Monsieur le Président rappelle que la compétence économique du Département est limitée.

Monsieur le Président annonce qu'au nom de l'Assemblée départementale, il écrira au Premier Ministre pour lui demander ses intentions à l'égard de Vallourec. Il indique que le Département sera aux côtés de la Région et des Intercommunalités, pour tenter d'obtenir des solutions moins dramatiques que celles qui s'ébauchent aujourd'hui.

Monsieur le Président exprime sa gratitude et sa reconnaissance aux syndicalistes et au personnel de Vallourec qui font preuve de patience et d'une attitude exemplaire.

Madame Isabelle BULTE-MARCHYLLIE évoque la baisse de 3 % du financement des EHPAD et foyers logements du Nord voté le 17 décembre 2015 par la majorité départementale. Elle pense que les établissements seront amenés à augmenter le prix de la journée ou à alléger leur masse salariale.

Madame BULTE-MARCHYLLIE souligne le risque de déshabilitation des structures d'accueil. Elle demande quels sont les dispositifs mis en œuvre pour aider les établissements à absorber la nouvelle contrainte financière et si la baisse de 3 % décidée pour 2016 sera réitérée en 2017 ou 2018.

Monsieur Olivier HENNO signale que la baisse du financement pour l'hébergement des personnes âgées a été l'objet d'une large concertation et de rencontres entre Madame Geneviève MANNARINO, les services départementaux et les Directeurs des EHPAD.

Monsieur HENNO explique que la baisse du prix de journée se traduira par une charge moindre pour le Département qui assume l'hébergement des personnes âgées admises à l'aide sociale et également une baisse des frais d'hébergement pour les personnes âgées assumant intégralement la charge de leur hébergement en établissement.

Monsieur HENNO indique que si les efforts de gestion de la part des gestionnaires d'EHPAD apparaissent hors de portée, ces derniers ont la faculté de solliciter du Département la déshabilitation partielle. Il souligne qu'une double tarification n'aurait aucun effet sur les niveaux de services apportés aux personnes âgées hébergées, qu'elles soient ou non admises à l'aide sociale.

Monsieur HENNO rappelle que le Département s'est engagé à développer l'autonomie des personnes âgées et handicapées, notamment par une augmentation de 1 % de la masse tarifée des services d'aide à domicile.

Monsieur le Président souligne que les 100 millions d'euros d'économies ne seront pas à réaliser tous les ans.

Monsieur le Président fait remarquer que la généralisation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) aux EHPAD donnera une visibilité aux gestionnaires.

Madame Sylvie CLERC-CUVELIER attire l'attention des Conseillers Départementaux sur la fermeture de classes pour la rentrée de septembre 2016, essentiellement sur les territoires ruraux.

Madame CLERC-CUVELIER souhaite que des mesures spécifiques soient prises par le Gouvernement pour préserver l'école rurale et maintenir la vitalité des communes. Elle sollicite l'aide du Président du Conseil Départemental pour répondre aux attentes des Maires, des Elus, des parents et des enseignants des territoires ruraux.

Monsieur le Président indique que le projet de carte scolaire du premier degré pour le département du Nord fait apparaître une progression prévue de 480 élèves pour la rentrée 2016 et une dotation départementale supplémentaire de 111 postes réparties entre l'éducation prioritaire, l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les territoires fragiles socialement et l'ouverture d'unités locales d'inclusion scolaire pour les enfants en situation de handicap.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Départementaux, que Monsieur l'Inspecteur d'Académie a accepté à sa demande le principe d'un groupe de travail bilatéral Education nationale – Département du Nord consacré à l'Ecole rurale.

Monsieur le Président souhaite que ce groupe de travail réfléchisse à l'équité territoriale entre zone urbaine et zone rurale, à l'équilibre entre les dotations attribuées aux milieux fragiles socialement ou géographiquement et économiquement ainsi qu'à une juste répartition des postes préservant l'école rurale, sa spécificité, son attractivité et sa réussite.

Monsieur Marc GODEFROY s'interroge sur l'avenir que la majorité départementale réserve à la démocratie participative au sein du Département du Nord. Il rappelle que suite à son interpellation lors d'une précédente séance plénière, Madame DEZITTER avait annoncé une évaluation des dispositifs existants.

Monsieur GODEFROY constate que la problématique de la participation citoyenne a complètement disparu des politiques départementales. Il demande quelques informations sur les intentions de l'Exécutif en matière de démocratie participative.

Madame Marie-Annick DEZITTER informe les Conseillers Départementaux que le service « Mission démocratie participative » qui dépendait de la Direction générale des services sera intégré à la Direction de l'information et de la communication. Elle explique que cette nouvelle organisation permettra de créer une meilleure synergie entre le service de la communication et les collaborateurs de la démocratie participative.

Madame DEZITTER annonce que les ateliers citoyens sont supprimés et remplacés par des modes de concertation beaucoup plus souples et plus près du terrain. Elle fait observer que la nouvelle organisation se montrera beaucoup moins coûteuse que les anciens ateliers citoyens.

Madame DEZITTER signale que le Conseil Départemental des Jeunes se porte très bien et qu'il donne lieu à des dialogues très fructueux.

MOTIONS

Monsieur le Président demande qu'il soit procédé à la distribution des deux motions qui seront soumises au vote de l'Assemblée Départementale.

– SOUTIEN AU PROJET IDEX UNIVERSITE DE LILLE

Monsieur le Président rappelle que 750 millions d'euros à 1 milliard d'euros seront attribués aux universités qui auront été choisies pour les Initiatives d'excellence. Il constate qu'aucun choix ne s'est porté jusqu'à présent au nord de Paris.

Monsieur le Président indique qu'un certain nombre de villes, notamment Lille et Villeneuve d'Ascq, ainsi que la Région Nord/Pas-de-Calais/Picardie ont manifesté leur solidarité envers les universités lilloises. Il souhaite que le Département s'associe au soutien de la candidature et au choix du projet de la communauté universitaire de Lille aux IDEX.

Monsieur Patrick KANNER indique qu'en sa qualité de Conseiller Départemental il soutiendra la motion présentée. Il estime qu'il n'est pas acceptable qu'au nord de Paris aucune université ne soit pas reconnue IDEX avec les moyens financiers lui permettant de se développer.

Monsieur KANNER souligne la nécessité d'analyser les raisons de la décision du jury afin de pouvoir à l'avenir défendre efficacement la candidature de la communauté universitaire de Lille.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le

rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Virginie VARLET donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS

Absents : Arnaud DECAGNY, Carole DEVOS, Mickaël HIRAUX

N° 3

DA/2016/65

OBJET :

MOTION DEPOSEE PAR LES GROUPES « UNION POUR LE NORD » « SOCIALISTE, RADICAL ET CITOYEN » ET « COMMUNISTE, REPUBLICAIN, CITOYEN ET APPARENTES »
SOUTIEN AU PROJET IDEX UNIVERSITE DE LILLE

Monsieur le Président du Conseil Départemental et les 4 présidents et co-présidents de groupe d'élus : groupe « Union Pour le Nord », groupe « Socialiste, Radical et Citoyen » et groupe « Communiste, Républicain, Citoyen

et Apparentés », ont déposé conjointement une motion, qu'ils ont co-signée, ce lundi matin 1^{er} février 2016, dans les conditions de l'article 29 du Règlement Intérieur du Conseil Départemental.

Cette motion concerne le soutien au projet IDEX Université de Lille.

Les co-signataires ont proposé à l'Assemblée départementale :

- d'adopter la motion, ci-jointe, de soutien au projet IDEX Université de Lille.

Motion **Soutien au projet IDEX Université de Lille**

Le Conseil départemental du Nord a appris, avec surprise et déception, comme tous les acteurs politiques économiques et universitaires de la Région Nord Pas-de-Calais Picardie, la décision du jury international de sélection de ne pas retenir la candidature de Lille parmi les sites d'initiatives d'excellence.

La candidature portée par la Communauté des Universités et des Etablissements Lille Nord de France regroupait les trois universités lilloises, en cours de fusion, et huit grandes écoles publiques en région. Ce projet scientifique, également travaillé en lien étroit avec notamment les principaux organismes de recherche régionaux, tels que le CNRS, l'INRIA, l'INSERM, les autres universités régionales, l'Institut Catholiques, l'Institut Pasteur, le CHRU... avait vocation à positionner l'université de Lille parmi les meilleurs centres de recherche et d'enseignement français et internationaux, grâce à des moyens financiers de l'Etat.

La candidature régionale avait été présélectionnée pour la qualité et la crédibilité de son ambition scientifique, pour la qualité des partenariats inter régionaux mis en œuvre et pour une nouvelle gouvernance universitaire.

La déception a ensuite fait place à l'incompréhension, dans la mesure où, non seulement le jury n'a pas explicité les raisons objectives et cohérentes de sa décision, mais il a semblé fonder son choix sur une évolution de ses propres analyses des forces et des faiblesses du dossier au point de se contredire, ce qui pourrait amener à douter du caractère strictement scientifique des critères du choix opéré.

Le Conseil départemental rappelle son soutien sans faille à la candidature et aux choix du projet de la communauté universitaire de Lille aux IDEX.

Il rappelle que ce projet s'inscrit dans l'approche européenne d'Horizon 2020 pour laquelle les démarches scientifiques doivent répondre aux défis sociétaux de notre temps.

Il fait observer que la Grande Région Nord Pas-de-Calais Picardie doit pleinement participer aux paysages français et européen de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par sa situation géographique, par l'excellence

de sa recherche, par la qualité et la diversité de ses formations et par la richesse de ses partenariats. Il est inacceptable que manque au Nord de Paris un pôle universitaire d'excellence de la dimension du projet IDEX, alors même que les compétences sont reconnues et mobilisées.

Le Conseil départemental du Nord souhaite enfin que l'Etat apporte dans le cadre du prochain appel à projet IDEX lancé cette année, son soutien financier au projet de l'Université de Lille qui concerne directement les compétences du Département, à la fois en matière de santé, mais aussi en matière de création d'emplois dans la mesure où il n'y a pas de développement économique sans innovation, et il n'y a pas d'innovation sans recherche.

Conseil départemental 1^{er} février 2016

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 32. 70 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 5 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CHOAIN (porteur du pouvoir de Monsieur DULIEU) et MARTIN ainsi que par Monsieur BAUDOUX.

Madame BORIE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Vote intervenu à 15 h 38.

Au moment du vote, 72 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 6

Absents sans procuration : 4

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 78 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 78

Majorité absolue des suffrages exprimés : 40

Pour : 78 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

- **LES ELUS DU DEPARTEMENT DU NORD ATTENDENT DU GOUVERNEMENT QUE L'ETAT LUI GARANTISSE LES MOYENS DE MAINTENIR SES POLITIQUES**

Monsieur le Président indique que la motion présentée concerne les problèmes financiers et l'asphyxie financière à laquelle le Département est confronté.

Monsieur Bruno FICHEUX évoque la conférence de presse qui s'est déroulée avant la présente réunion en

compagnie de Messieurs Didier MANIER, Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET et lui-même. Il remercie, au nom du Groupe Union Pour le Nord, de Monsieur MONNET et de lui-même ses deux collègues de l'opposition pour avoir participé et avancé dans le même sens sur la compensation obligatoire à terme du RSA.

Monsieur Patrick KANNER indique qu'il ne prendra pas part au vote au regard du contenu de la motion.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Virginie VARLET donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS

Absent : Arnaud DECAGNY

N° 4

DA/2016/66

OBJET :

MOTION DEPOSEE PAR LES GROUPES « UNION POUR LE NORD » « SOCIALISTE, RADICAL ET CITOYEN » ET « COMMUNISTE, REPUBLICAIN, CITOYEN ET APPARENTES »
LES ELUS DU DEPARTEMENT DU NORD ATTENDENT DU GOUVERNEMENT QUE L'ETAT LUI GARANTISSE LES MOYENS DE MAINTENIR SES POLITIQUES

Monsieur le Président du Conseil Départemental et les 4 présidents et co-présidents de groupe d'élus : groupe « Union Pour le Nord », groupe « Socialiste, Radical et Citoyen » et groupe « Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés » ont déposé conjointement une motion, qu'ils ont co-signée, ce lundi matin 1^{er} février 2016, dans les conditions de l'article 29 du Règlement Intérieur du Conseil Départemental.

Cette motion présente les attentes des élus du Département du Nord à l'égard du Gouvernement afin que l'Etat lui garantisse les moyens de maintenir ses politiques.

Les co-signataires ont proposé à l'Assemblée départementale :

- d'adopter la motion ci-jointe, relative à l'attente des élus du Département du Nord à l'égard du Gouvernement.

Motion

Les élus du Département du Nord attendent du Gouvernement que l'Etat lui garantisse les moyens de maintenir ses politiques

Le poids croissant des dépenses sociales effectuées pour le compte de l'Etat asphyxie le Département du Nord et lui ôte toute capacité d'action. Depuis 2004, les difficultés financières s'accroissent en raison de l'absence d'une compensation juste et pérenne du financement des trois allocations individuelles de solidarité nationale (RSA, APA, PCH), et pour l'essentiel le RSA.

Cette situation remet en cause l'égalité territoriale, fragilise la capacité d'action et d'investissement du Département du Nord, comme celle de nos acteurs économiques, sociaux ou associatifs, qui font vivre l'ensemble de nos territoires. En décidant d'abandonner les Départements, l'Etat abandonne les populations les plus fragiles et les territoires dont le seul tort est de compter un nombre important d'allocataires du RSA. L'Etat inflige ainsi au Département du Nord une double peine.

La prise en charge du coût croissant de ces allocations n'est plus supportable du fait de l'inadéquation structurelle entre ressources et dépenses. L'Etat doit être capable d'assumer ses responsabilités essentielles à l'égard de nos concitoyens les plus fragiles. Sans solution pérenne, notre modèle social ne pourra plus être garanti. Le Pacte républicain sera rompu.

Au nom de la cohérence, l'Etat doit garantir à notre département ainsi qu'à nos communes les moyens d'exercer leurs compétences.

A défaut de porter la nécessaire réforme des finances locales, il est attendu du Gouvernement qu'il prenne à sa charge, à partir de 2016, le coût du RSA au-delà du montant intégré à notre compte administratif de 2014 qui s'élève déjà à hauteur de 606 millions d'euros, montant uniquement partiellement compensé à hauteur de 318 M€. Les élus du Département du Nord attendent également du Gouvernement l'adoption de mesures permettant de ralentir l'envolée des dépenses sociales, que les Départements servent au nom de l'Etat. Il n'est plus question de subir des dépenses nouvelles, qu'elles soient imposées par voie législative ou réglementaire.

Depuis quatre ans, notre Département a démontré son volontarisme, en s'associant à des groupes de travail conjoints entre Matignon et l'ADF, chargés de trouver une solution commune.

Sans marge financière, nous avons désormais besoin de décisions urgentes et non plus d'un énième cycle de discussions, qui s'assimile à une volonté du gouvernement à repasser le dossier de la compensation du RSA à son successeur.

Faute d'avancées, le Département du Nord ne pourra inscrire dans son budget la totalité du coût des dépenses sociales et risque de ne plus pouvoir assumer ses compétences en matière d'investissement dans les collèges et sur nos routes départementales qui nécessitent souvent de lourds travaux de sécurité, et de soutien aux investissements communaux et intercommunaux, à l'heure où les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics attendent des collectivités locales une relance de l'investissement public.

En l'absence d'engagement de l'Etat, le Département sera non seulement dans l'incapacité de financer le RSA, mais risque en outre de ne plus pouvoir assumer ses compétences. En aucun cas les élus départementaux n'endosseront la responsabilité politique du retrait de l'Etat et de l'abandon de nos concitoyens.

Conseil départemental 1^{er} février 2016.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 38. 72 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BORIE et DEVOS ainsi que Monsieur HIRAUX.

Madame FERNANDEZ et Monsieur RENAUD, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Vote intervenu à 15 h 41.

Au moment du vote, 73 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 6

Absents sans procuration : 3

N'a pas pris part vote : 1 (Monsieur Patrick KANNER)

Ont pris part au vote : 78 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 78

Majorité absolue des suffrages exprimés : 40

Pour : 78 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen (à l'exception de Monsieur Patrick KANNER), Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

POINT PRINCIPAL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Président indique qu'une quarantaine de Départements seraient dans l'incapacité de payer l'intégralité de leurs dépenses sociales en 2016 au risque de voter un budget insincère. Il s'interroge sur la capacité de la France à assumer ses politiques sociales à l'égard de ses citoyens les plus fragiles.

Monsieur le Président rappelle que le 17 décembre 2015, l'Assemblée départementale du Nord a voté à l'unanimité la motion relative au financement des politiques départementales en soutien de la motion adoptée par l'ADF.

Monsieur le Président signale qu'il a reçu une réponse du Premier Ministre suite à l'envoi de la motion. Il donne lecture de ce courrier.

Monsieur le Président évoque différentes hypothèses relatives aux conditions d'une renationalisation du financement du RSA, notamment la question de l'année de référence.

Monsieur le Président informe les Conseillers départementaux que le Président de l'ADF, Monsieur BUSSEREAU, estime que la moitié des Départements devront recourir au levier fiscal, parfois de manière très lourde.

Monsieur le Président fait observer que le Département du Nord va prochainement recevoir de l'Etat

11 millions d'euros d'aide d'urgence. Il estime que le montant de cette aide n'est pas à la hauteur de la situation.

Monsieur le Président indique que dans l'attente des annonces du Gouvernement attendues pour le mois de mars et espérant une réforme structurelle empreinte de justice et de pragmatisme, les efforts de rigueur du Département s'avèrent incontournables pour éviter la mise sous tutelle.

Monsieur le Président explique qu'un second débat sur les orientations budgétaires donnant davantage d'informations sera donc organisé avant le vote du budget primitif 2016.

Monsieur Christian POIRET souligne le contexte général particulier du Département du Nord, avec une situation financière très dégradée, notamment par d'importants arriérés de paiement s'élevant à 246 millions d'euros. Il attire l'attention sur la nécessité de mettre en place des mesures d'économies et sur l'importance de la négociation avec l'Etat.

Evoquant les recettes, Monsieur POIRET fait observer la hausse des recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux mais aussi la baisse des dotations de l'Etat.

Concernant le RSA, Monsieur POIRET rappelle que le paiement du mois de décembre 2015 n'avait pas été budgétisé lors de la séance budgétaire de décembre 2014 et que l'Etat a décidé une augmentation de 2 % du montant de cette allocation.

Monsieur POIRET constate que la dette départementale ne pose pas de souci particulier. Il précise que la majorité départementale souhaite maîtriser la dette afin de préserver les équilibres financiers du Département.

Monsieur POIRET évoque un report de remboursement de la dette qui impactera les possibilités d'investissements à venir.

Monsieur POIRET fait observer que les prévisions d'investissements au budget primitif 2015 étaient en hausse alors que l'autofinancement départemental était en forte diminution. Il évoque les contraintes liées aux subventions aux tiers qui ont été délibérées lors du précédent mandat.

Monsieur POIRET souligne la nécessité pour le Département de réaliser des économies budgétaires, notamment sur les dépenses de fonctionnement. Il apporte des précisions quant aux évolutions prévisibles de l'épargne de gestion, des intérêts de la dette et de l'épargne brute de 2016 à 2018.

Monsieur POIRET évoque les emprunts et l'épargne nette.

Monsieur POIRET explique que le redressement de la situation financière passera obligatoirement par des mesures d'économies. Il attire l'attention sur une aide éventuelle de l'Etat et un possible recours à la fiscalité.

Monsieur POIRET rappelle les conséquences d'une

éventuelle mise sous tutelle du Département.

Monsieur le Président évoque l'éventualité d'une prochaine réforme structurelle pouvant régler une partie des problèmes du Département. Il souligne que sans la réalisation de 100 millions d'économies, sans l'aide de l'Etat et sans une certaine augmentation de fiscalité, le Département aura des difficultés à tenir ses engagements vis-à-vis de ses partenaires et en matière d'investissement.

Concernant le Canal Seine Nord, Monsieur le Président signale que le Département ne souhaite pas se désengager mais qu'il lui faudra les moyens d'avancer sur ce projet.

Considérant l'hypothèse d'une augmentation de fiscalité, Monsieur le Président souhaitera avoir la certitude que le produit de cette dernière ne sera pas affectée au financement du RSA mais qu'il sera sanctuarisé pour l'investissement afin de participer au retour à l'emploi dans les entreprises et l'artisanat.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que le Groupe Communiste est depuis plusieurs années demandeur d'un large rassemblement au sein de l'Assemblée départementale pour défendre les finances du Département.

Monsieur BEAUCHAMP constate que la gravité de la situation financière des Départements et les inquiétudes sur l'avenir des Conseils départementaux sont partagés par toutes les tendances politiques de l'hémicycle départemental. Il estime que les habitants, les élus locaux et le monde associatif doivent s'emparer de ces enjeux.

Monsieur BEAUCHAMP évoque les transferts de charges de l'Etat vers les Départements engagés par le Gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN. Il souligne que l'asphyxie financière des Départements s'est aggravée sous la présidence de Monsieur Nicolas SARKOZY, notamment avec la suppression de la taxe professionnelle.

Monsieur BEAUCHAMP explique qu'une éventuelle mise sous tutelle du Département serait précédée de plusieurs étapes. Il espère que le Gouvernement fera tout pour éviter une vague de mises sous tutelle départementales.

Monsieur BEAUCHAMP condamne l'attitude du Gouvernement de Monsieur VALLS, qui préfère se soumettre aux dogmes austéritaires européens plutôt que de répondre aux besoins des collectivités locales et de leurs habitants.

Monsieur BEAUCHAMP estime qu'il appartient à l'Etat de mener une véritable politique pour sauvegarder et développer l'emploi.

Monsieur BEAUCHAMP porte à la connaissance des Conseillers départementaux que l'Association des Maires de France a estimé que la baisse des dotations de l'Etat entraînera une réduction de 30 % de l'investissement public d'ici 2017, ce qui fera perdre 0,6 % de croissance et entre 60 000 et 80 000 emplois dans le Bâtiment Travaux Publics.

Monsieur BEAUCHAMP exprime son mécontentement en constatant la faiblesse de l'aide d'urgence octroyée par l'Etat.

Monsieur BEAUCHAMP pense que les mesures d'économies qui pourront être réalisées ne seront jamais suffisantes pour sortir le Département des difficultés financières. Il estime que chaque déconstruction totale ou partielle des politiques départementales est un coup porté aux Nordistes, aux communes, au monde associatif et un pas supplémentaire vers la disparition des Départements.

Monsieur BEAUCHAMP considère qu'une hausse de la taxe sur le foncier bâti renforcera l'austérité au niveau départemental.

Considérant qu'un certain laps de temps sera nécessaire pour mener les négociations avec le Gouvernement sur la renationalisation du RSA, Monsieur BEAUCHAMP demande quel sera le niveau réel des investissements départementaux.

Monsieur BEAUCHAMP s'interroge sur l'avenir des projets inscrits au Plan routier départemental, sur le devenir des contrats de territoires ainsi que sur la nouvelle politique de subventions aux communes. Il souhaite la création d'un groupe de travail issu de la commission de finances pour suivre le versement des subventions votées.

Monsieur BEAUCHAMP souligne l'urgence d'organiser un débat sur la loi NOTRE et ses conséquences pour le Département du Nord.

Monsieur BEAUCHAMP fait remarquer que l'année 2016 sera celle de la préparation des transferts de missions et de personnels vers d'autres collectivités, avec la répartition des ressources financières à assurer.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que les membres de son Groupe défendent depuis des années une autre répartition des richesses pour répondre aux besoins de la population, des services publics et des collectivités.

Monsieur BEAUCHAMP attire l'attention des Conseillers départementaux sur les motions déjà déposées devant l'Assemblée départementale par les membres de son Groupe afin de récupérer l'argent que l'Etat doit au Département. Il signale que l'Assemblée départementale aura prochainement la possibilité de voter à nouveau ce type de motion.

Monsieur BEAUCHAMP indique que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés prend toute sa part aux revendications communes exprimées en direction de l'Etat mais qu'il n'apportera pas sa caution au plan d'économies de la majorité départementale qui pénalisera les Nordistes les plus fragiles.

Monsieur Didier MANIER rappelle que les mesures de redressement des comptes publics de la France sont devenues indispensables suite à une explosion de la dette de l'Etat sous la présidence de Nicolas SARKOZY.

Monsieur MANIER estime que les difficultés

financières du Département font suite au transfert de gestion du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) aux Départements par le Gouvernement de Monsieur RAFFARIN sans une juste compensation.

Monsieur MANIER rappelle les mesures du pacte de confiance et de responsabilité obtenues en 2013, notamment une hausse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et un renforcement des dispositifs de péréquation.

Monsieur MANIER considère que l'aide exceptionnelle de 11 millions d'euros obtenue de la part du Gouvernement est largement insuffisante pour faire face aux obligations du Département.

Monsieur MANIER indique que sur le fond des négociations avec l'Etat, il ne partage pas la proposition d'une recentralisation totale du RSA. Il met en exergue le risque encouru si l'année de référence retenue devait être 2016, et la perte de légitimité des Départements qui se priveraient de l'une de leurs principales compétences.

Monsieur MANIER explique qu'il est favorable à un mécanisme permettant une plus juste compensation du RSA en redonnant une véritable autonomie financière aux Départements.

Monsieur MANIER signale que les dépenses des établissements d'hébergement sont facturées à mois échu pour l'aide sociale à l'enfance et les personnes handicapées et à trimestre échu pour les personnes âgées. Il fait remarquer qu'il est donc normal d'avoir respectivement un et trois mois de décalage dans le paiement.

Monsieur MANIER souligne que le déploiement des contrats de territoires a permis d'entrer dans une logique, non plus de guichet, mais de projet et de développement des territoires tout en rationalisant les besoins et en hiérarchisant les projets.

Concernant l'inscription de onze mois du RSA au budget primitif 2015 dans le cadre d'un accord conclu avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), Monsieur MANIER indique que l'objectif était de payer le RSA à la CAF à mois échu et non plus par avance. Il fait remarquer que Monsieur POIRET vient d'annoncer que la nouvelle majorité départementale pourrait n'inscrire que dix mois de RSA au budget primitif 2016.

Monsieur MANIER est satisfait qu'une prochaine séance plénière soit consacrée aux enjeux et conséquences de la réforme territoriale.

Monsieur MANIER demande quelques précisions sur une éventuelle augmentation de fiscalité.

Considérant l'objectif de la majorité départementale de réaliser 100 millions d'euros d'économies en fonctionnement pour l'année 2016, Monsieur MANIER se demande quels seront les politiques et les services publics qui seront sacrifiés.

Concernant les dépenses prévisionnelles en matière

d'investissement, Monsieur MANIER s'interroge sur la priorisation des projets et son impact sur l'emploi et le développement des territoires.

Monsieur MANIER souligne le caractère minimaliste, voire lacunaire du rapport d'orientations budgétaires présenté. Il attire l'attention sur la difficulté d'engager un débat clair et constructif sans connaître les véritables intentions de la majorité départementale.

Constatant la difficulté pour les élus départementaux de débattre dans de bonnes conditions des orientations budgétaires pour l'année 2016, Monsieur MANIER annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendront sur la délibération actant le bon déroulement du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président fait remarquer à Monsieur MANIER qu'il n'est pas possible de voter pour ou contre le rapport d'orientations budgétaires puisqu'il s'agit de prendre acte qu'il y a eu un débat.

Monsieur le Président explique que la majorité départementale ne peut donner l'intégralité de ses intentions car celles-ci dépendront de la réforme structurelle de l'Etat annoncée fin mars 2016.

Monsieur Luc MONNET sollicite une suspension de séance.

Monsieur le Président suspend la séance à 17 heures 07.

Monsieur le Président reprend la séance à 17 heures 20.

Madame Joëlle COTTENYE revient sur la situation du Conseil Départemental du Nord qui souffre d'asphyxie financière comme d'autres collectivités locales. Elle considère que la situation du Département du Nord s'est aggravée en raison d'une gestion irresponsable de la précédente majorité départementale.

Madame COTTENYE évoque des arriérés de paiement de frais d'hébergement ainsi que des dépenses sociales hors RSA non budgétées. Elle estime que malgré la baisse des dotations de l'Etat et la hausse des dépenses de RSA, l'ancienne majorité départementale a maintenu l'illusion que tout allait bien et manié l'art de la promesse sans vergogne.

Madame COTTENYE fait remarquer qu'à quelques mois des élections départementales 2015, l'ancienne Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire signalait des contrats de territoires qui contenaient 930 millions d'euros de projets, alors que la capacité d'investissement annuelle du Département avait fortement diminué.

Madame COTTENYE attire l'attention sur l'encours de la dette ainsi que sur l'augmentation des charges de personnel et des dépenses de fonctionnement hors RSA.

Madame COTTENYE souligne la volonté de la majorité départementale de redresser la situation financière du Département en prenant des décisions courageuses et

responsables dans l'intérêt général du département du Nord et de ses habitants.

Monsieur Bruno FICHEUX fait observer que les Nordistes, dans leur histoire, ont apporté leur contribution à faire de la France la 6^{ème} puissance mondiale. Il constate que ces derniers sont condamnés aujourd'hui par la fermeture de leurs usines.

Monsieur FICHEUX évoque deux exemples illustrant d'une part le manque de confiance dans la capacité du Département à venir en aide aux communes et d'autre part la désespérance des citoyens nordistes.

Monsieur FICHEUX souligne la nécessité de trouver des compensations pour le Département du Nord à la hauteur des attentes et du mérite de ses habitants.

Monsieur Luc MONNET constate qu'en l'absence de mesures correctives, la situation financière du Département du Nord est proche de l'impasse budgétaire. Il considère que, indépendamment de l'augmentation des dépenses liées au RSA, sur bon nombre de décisions, l'ancienne majorité « socialo-communiste » n'a pas fait preuve d'une gestion appropiée.

Monsieur MONNET attire l'attention sur les décisions utiles, courageuses et responsables prises par la nouvelle majorité départementale pour redonner du crédit à la parole du Département auprès de ses partenaires.

Monsieur MONNET explique que le risque de mise sous tutelle est bien réel. Il attire l'attention sur les conséquences d'une telle mesure, notamment la fin de l'investissement public et des subventions aux associations.

Monsieur MONNET signale que la majorité départementale adoptera des principes de bonne conduite essentiels à la survie du Département, développera une culture de gestion et mettra en place une culture d'anticipation avec des plans pluriannuels d'investissement. Il précise que l'aide de l'Etat est indispensable pour garantir la pérennité du RSA et ne pas abandonner les populations les plus fragiles.

Monsieur MONNET indique que les membres Groupe Union Pour le Nord seront aux côtés du Président du Conseil départemental dans son combat pour obtenir du Gouvernement qu'il assume ses responsabilités.

Monsieur MONNET estime que le nouveau plan d'économies drastiques doit être maintenu pour assainir les finances départementales. Il explique que le Département ne distribuera pas plus d'aides mais s'astreindra à mieux aider, dans un esprit de responsabilité.

Monsieur MONNET pense que la situation du Département du Nord appellera peut-être à solliciter la contribution des Nordistes par la fiscalité. Il ajoute que cette mesure permettrait des investissements pour aménager le territoire.

Monsieur MONNET précise qu'une éventuelle augmentation de fiscalité ne devra pas servir à dégager de nouvelles ressources pour se substituer aux carences et aux

manquements de l'Etat, ni à augmenter les dépenses de fonctionnement.

Monsieur MONNET fait remarquer qu'une prise en main du Département par le Préfet entraînerait une hausse massive de la fiscalité et un recul sans appel des services quotidiens apportés aux Nordistes.

Monsieur MONNET annonce que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront en faveur du rapport d'orientations budgétaires afin de pouvoir au mieux préserver l'avenir du Département du Nord et des Nordistes.

Monsieur Christian POIRET fait observer à Monsieur BEAUCHAMP que ce qu'il nomme « austérité départementale » est en fait une optimisation des dépenses départementales.

Monsieur POIRET constate que l'ancienne majorité départementale n'assume pas ses décisions et sa gestion. Il pense que sous le précédent mandat il n'y avait pas de véritable pilotage du Département.

Monsieur Didier MANIER s'interroge sur la nature du vote de l'Assemblée départementale sur le rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président indique qu'il demandera à l'Assemblée départementale de prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président signale que les propos sévères, notamment ceux de Madame COTTENYE font suite aux propos non moins sévères de Monsieur MANIER.

Monsieur le Président explique que juridiquement, le Gouvernement estimera toujours qu'il n'a pas de dette vis-à-vis des Départements car la compensation « à l'euro près » était vraie uniquement pour la période où a été effectué le transfert de compétence.

Monsieur le Président évoque les étapes qui précéderont à la mise sous tutelle par le Préfet.

Monsieur le Président signale qu'en 2015 le Département a payé des projets qui ont été délibérés par l'ancienne majorité départementale.

Monsieur le Président indique que le Département établira un échéancier de paiement pour l'intégralité des collectivités vis-à-vis desquelles il est engagé. Il précise que le rythme de ces paiements sur les années 2016, 2017 voire 2018, dépendra de l'importance des crédits qu'il est possible d'inscrire en investissement et donc de l'évolution de la politique de l'Etat et de l'éventuelle augmentation de la pression fiscale.

Monsieur le Président informe les Conseillers départementaux qu'il s'assurera auprès du Préfet que l'augmentation de fiscalité, si elle était décidée, serait sanctuarisée sur les investissements.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers départementaux sur les incertitudes entourant l'évolution de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Monsieur le Président signale à Monsieur MANIER qu'il ne souhaite pas non plus la recentralisation totale du financement du RSA.

Monsieur le Président déclare qu'il n'est pas opposé à ce qu'un inventaire soit dressé pour départager ce qui dans la situation du Département est imputable à l'explosion des allocations individuelles de solidarité, en particulier du RSA ou à une gestion passée qui ne correspond pas à ce que la majorité actuelle aurait réalisée.

Monsieur le Président estime que si le pacte de confiance et de responsabilité a constitué un progrès considérable, il s'agissait essentiellement d'autoriser l'augmentation d'une taxe et de mettre en place une péréquation horizontale.

Monsieur le Président fait remarquer l'extrême difficulté d'élaborer un rapport d'orientations budgétaires. Il signale qu'un second rapport prenant actes des propositions gouvernementales permettra d'avancer dans le débat budgétaire.

Monsieur le Président évoque quelques pistes de réflexion sur des réformes pouvant aboutir à la réalisation d'économies, notamment la privatisation des opérations de nettoyage dans les collèges, la mutualisation des équipements du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la mise en place des CPOM.

Monsieur le Président souligne que les économies peuvent provenir d'efforts de gestion mais aussi de politiques nouvelles.

Monsieur le Président demande aux Conseillers départementaux de donner acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur MANIER pense que les membres de l'Assemblée départementale doivent exprimer un vote pour ou contre ou s'abstenir sur l'adoption du rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président demande aux Conseillers départementaux de prendre acte qu'une délibération sur le débat d'orientations budgétaires leur a été soumise.

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE,

Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAOX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Virginie VARLET donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS

Absent : Arnaud DECAGNY

DIRFI/2016/43

OBJET :

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
BUDGET PRIMITIF 2016**

L'article L. 3312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du conseil départemental présente au conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice... ».

Ce rapport, ci-annexé, vise à dégager les grandes orientations budgétaires pour l'adoption du budget primitif pour 2016.

Rapport d'orientations budgétaires 2016

Introduction

Dans un contexte financier départemental dégradé, la majorité a initié le redressement des finances départementales dès 2015.

Deux grands chantiers, essentiels pour mettre en œuvre le projet de mandat, sont d'ores et déjà lancés : un programme d'économies en fonctionnement volontariste et une nouvelle négociation avec l'Etat en vue d'obtenir une juste compensation financière du reste à charge du RSA.

En effet, sans optimisation des dépenses et une meilleure prise en compte du reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité, le Département n'est plus en capacité, dès 2016, de maintenir les équilibres réglementaires minimaux.

1. Un contexte économique national difficile, impactant fortement le Nord

1.1. Le contexte économique et social

La faible croissance du PIB de la France, au mieux 1% en 2015 et 1,5% attendus en 2016, obère ses capacités à sortir de la crise économique.

Cette trop faible croissance ne permet pas de faire reculer le chômage et reste bien moindre que la moyenne de la zone euro (1,5 % contre 1,8 %).

Le chômage a bondi au troisième trimestre 2015, à 10,2% de la population active en France métropolitaine selon l'INSEE (+0,2 point), soit 2,9 millions de personnes.

Malgré les efforts consentis par les collectivités locales, le déficit annuel des finances publiques demeure au-delà du seuil des 3 % du PIB. En effet, l'Etat, dont la part dans le déficit public représente environ 81 %, ne parvient pas à maîtriser ses dépenses, alors qu'il assèche les collectivités locales.

1.2. La situation des départements

La loi de finances 2016 confirme la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités locales (3 670 M€), dont 1 148M€ pour les seuls départements.

Les recettes départementales sont peu dynamiques hormis une remontée des droits de mutation à titre onéreux.

Le levier fiscal est réduit et ne porte que sur la seule Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

La hausse des allocations individuelles de solidarité (AIS), et en particulier du revenu de solidarité active (RSA), continue de pénaliser durablement les départements, avec des compensations insuffisantes induisant un reste à charge insoutenable.

En 2014, le pacte de confiance et de responsabilité, avec la mise en place de ressources nouvelles, a permis de répondre temporairement aux difficultés financières des départements. Cependant, il n'apporte aucune réponse pérenne à la problématique du financement des AIS et en particulier du RSA.

Aujourd'hui, dix départements, dont le Nord, sont en

grande difficulté et percevront un fonds de soutien exceptionnel doté de 50 M€. D'ici à deux ans, l'ensemble des départements connaîtra la même dégradation de leur situation financière.

Les négociations entamées avec l'Etat par l'Association des Départements de France (ADF) portent sur deux propositions :

- renationaliser le RSA ;
- « figer » le reste à charge du RSA avec comme année de référence 2013 ou 2014. Toute année de référence ultérieure serait rejetée par l'ADF et constituerait une condamnation des départements les plus fragiles.

1.3. Le contexte départemental

La situation financière du Nord à fin 2014 était fortement compromise, avec d'importants arriérés de dépenses d'hébergement (109 M€), de RSA (19 M€) et d'aides aux tiers (70 M€ à fin 2014, auxquels s'ajoutent 48,5 M€ de subventions délibérées en Février 2015) à combler.

L'endettement était élevé avec un recours à l'emprunt de 57,4 % pour les dépenses d'investissement hors dette.

Sur le territoire, la situation est particulièrement dégradée avec un taux de chômage supérieur de 2,8 points à la moyenne nationale au deuxième trimestre 2015, soit 12,8 %.

Le nombre de foyers percevant le RSA est ainsi particulièrement élevé dans le Nord. Fin novembre 2015, 151 606 foyers allocataires du RSA, soit 342 500 personnes couvertes, sont recensés dans le Nord. C'est ainsi 14% des ménages du Nord qui sont concernés pour 7,5% en France métropolitaine.

Les dépenses sociales (enfance famille, personnes âgées et personnes handicapées, lutte contre les exclusions et santé) s'élèvent à 1 836 M€ (+1,2 % par rapport à 2014).

La baisse de la DGF, conjuguée à l'augmentation des dépenses obligatoires, en particulier les allocations individuelles de solidarité, rend l'équilibre budgétaire précaire.

Cette équation insoluble est renforcée par l'incertitude liée aux chantiers législatifs de l'acte III de la décentralisation avec les lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

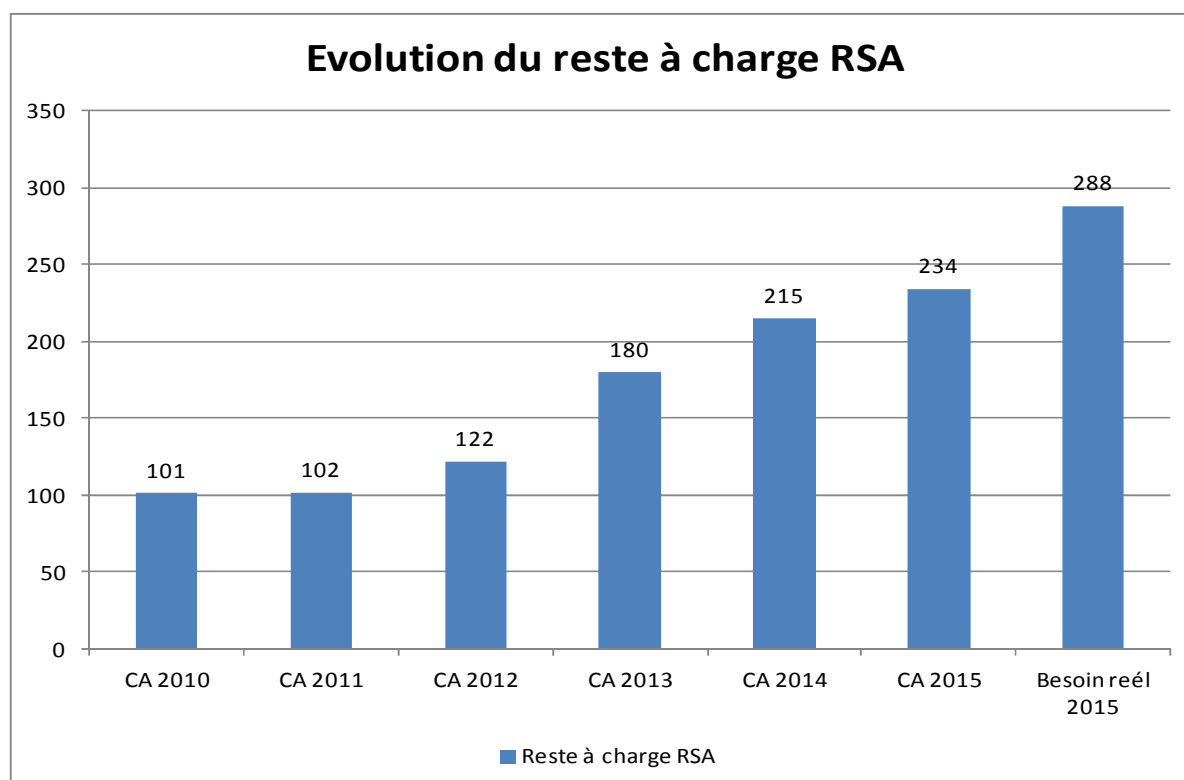
S'y ajoute le transfert d'environ la moitié de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) des départements aux régions prévus par le Projet de loi de finances (PLF) pour 2016.

2. Le fonctionnement : une inflexion nécessaire pour éviter la mise sous tutelle

Les recettes du Département sont globalement stables, malgré la baisse de la DGF qui se poursuit avec une nouvelle réduction en 2016.

Cependant, l'effet ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement s'amplifie naturellement avec la progression des Allocations Individuelles de Solidarité et des dépenses courantes de fonctionnement (GVT pour les ressources humaines, indice de révision des marchés, ...).

Pour 2015, le reste à charge du RSA est de 234 M€ (dépenses de 605,9 M€ et recettes de 371,9 M€), contre 215 M€ en 2014.



La problématique du financement du RSA est à l'origine des accords dits de Matignon de juillet 2013 qui ont débouché sur le pacte de confiance et de responsabilité. Ces mesures, même si elles ont pour l'essentiel porté sur une hausse de DMTO et la péréquation horizontale, ont permis de contenir la dégradation de l'épargne brute des départements en 2014. Cependant, une réponse structurelle et pérenne reste nécessaire.

Le Premier Ministre a rencontré en juillet 2015 l'Association des Départements de France (ADF). A la suite de la réunion, un groupe de travail avec l'Etat a été mis en place à propos du financement pérenne des allocations individuelles de solidarité, sous l'égide du Président de l'ADF, Dominique Bussereau, et du Président de la Commission des Finances, Jean-René Lecerf.

Lors du congrès de l'ADF en octobre 2015, le Gouvernement a annoncé une aide d'urgence à certains départements et une probable recentralisation du RSA en 2016 ou 2017. Le 25 novembre 2015, une enveloppe de 50 M€, correspondant à une aide d'urgence pour 2015, a été annoncée par le Gouvernement à répartir entre dix départements dont le Nord. Ce dernier va ainsi bénéficier de 11 M€.

Ce montant est très insuffisant (soit l'équivalent de moins de 5 jours de RSA) car, pour le seul département du Nord, le besoin est estimé à 65 M€ pour 2015. En effet, la charge brute de 605 M€ est un maximum soutenable engendrant le paiement de onze mois de RSA en 2015, de 10 mois en 2016...

Sans action volontariste, combinée à une réforme structurelle, les équilibres réglementaires ne seront plus respectés, dès 2016, entraînant une mise sous tutelle de l'Etat.

L'équilibre du budget départemental est donc intimement lié à la réponse que le Gouvernement apportera à la problématique du reste à charge des AIS.

Le résultat de la négociation en cours, menée par l'ADF, fixera ainsi le niveau d'effort complémentaire à porter par le Nord pour équilibrer son budget, effort qui au-delà d'un plan d'économie volontariste, pourra nécessiter un ajustement de la fiscalité.

2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes du Département sont principalement composées de la fiscalité, des dotations de l'Etat et de compensations-péréquation.

A périmètre constant, les recettes de fonctionnement restent globalement stables, cependant leur composition évolue.

2.1.1. La fiscalité : des recettes stables

Au compte administratif prévisionnel 2015, la fiscalité a représenté 1 770,9 M€ soit 64,5 % des recettes réelles de

fonctionnement (2 745,4 M€) et en progression de 4,9 % par rapport à 2014.

La fiscalité directe locale comprend en 2015 :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 379,6 M€ (taux de 17,06 %) ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) [A hauteur de 48,5 % de la CVAE totale], soit 283,4 M€ ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), soit 13,3 M€ ;
- le fonds départemental de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (8,4 M€) ;
- le fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (9,6 M€).

La réforme de la taxe professionnelle avait prévu des mécanismes de compensation pour en neutraliser les impacts financiers, à savoir :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), soit 72,1 M€ ;
- le fonds national de garantie individuel de ressources (FNGIR) soit 55,9 M€.

Orientations budgétaires 2016 :

Le produit taxe foncière sur les propriétés bâties est attendu à hauteur de 390 M€ (+2,7 %), à taux constant. Les bases seront réévaluées de 1 % (loi de finances 2016), soit environ 4 M€ supplémentaires. L'évolution physique des bases générera, quant à elle, un produit supplémentaire de 6,4 M€.

Le taux de taxe foncière s'établit à 17,06 %. Toute hausse de 1 % de ce taux génère un produit complémentaire de 3,9 M€.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est prévue pour un montant de 282,4 M€ (-0,3 %), telle que notifié par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux est estimé à 13,3 M€ (+1,1 %).

Enfin, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le fonds national de garantie individuel de ressources sont figés.

La fiscalité indirecte comprend :

- Les fonds de péréquation

Le fonds départemental de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises devrait se situer

à 9 M€ (+0,6M€). Quant au fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, celui-ci est estimé à environ 12,4 M€ (+2,8M€).

- les droits de mutation à titre onéreux

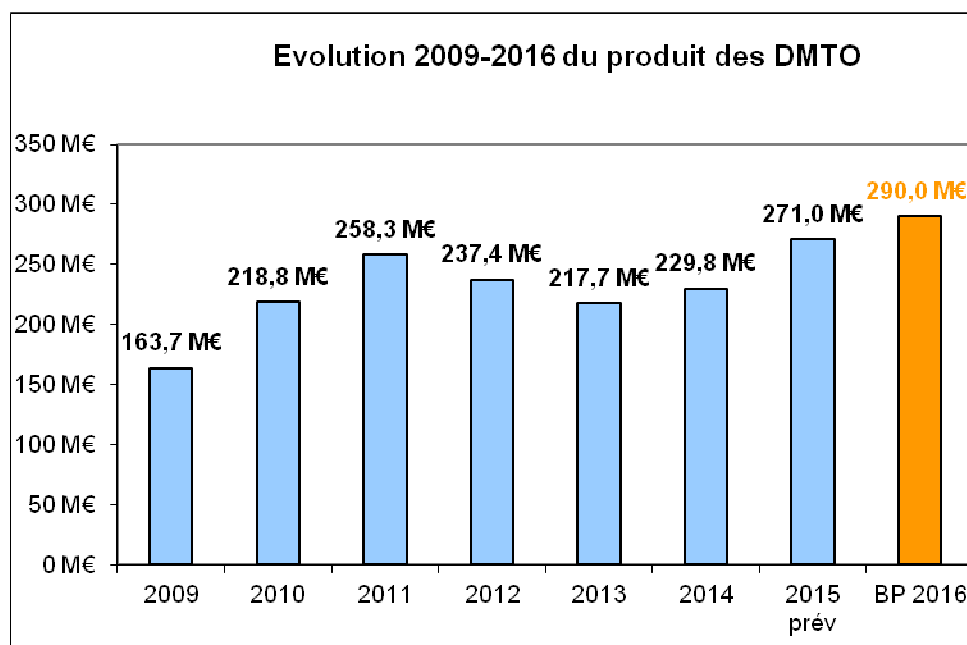
Cette ressource est particulièrement volatile. Après le creux enregistré en 2009 sous l'effet du recul des transactions immobilières, le marché s'est redressé en 2011 pour diminuer de nouveau suite aux complexités administratives (loi ALUR) et à la poursuite des difficultés

économiques.

En 2015, le marché est reparti à la hausse. Les recettes sont donc en hausse sous l'effet du redémarrage mais aussi de la hausse du taux de droit commun depuis le 1^{er} mars 2014.

En 2015, les recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux s'élèvent à plus de 270 M€. L'effet augmentation du taux (de 3,8 % à 4,5 %) représente environ 38 M€. Pour 2016, les DMTO sont estimés à 290 M€ (+7,4 %).

En millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 prév	BP 2016
DMTO	238,9	224,2	163,7	218,8	258,3	237,4	217,7	229,8	271,0	290,0
Taux DMTO	3,6%	3,6%	3,6%	3,6%	3,8%	3,8%	3,8%	4,5%	4,5%	4,5%
Evolution annuelle	7,48%	-6,17%	-27,0%	33,7%	18,0%	-8,1%	-8,3%	5,6%	17,9%	7,0%
Part dans les recettes réelles de fonctionnement	10,50%	9,62%	6,7%	8,5%	9,8%	8,9%	8,2%	8,4%	9,9%	10,7%



- la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), soit 352 M€ attendus en 2016 ;
- la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA), soit 280 M€ attendus en 2016 ;
- la taxe additionnelle à la taxe de séjour (0,2 M€), niveau identique attendu pour 2016 ;
- la taxe d'aménagement, 8 M€ estimés en 2016 ;
- la taxe sur l'électricité, 24 M€ projetés en 2016.

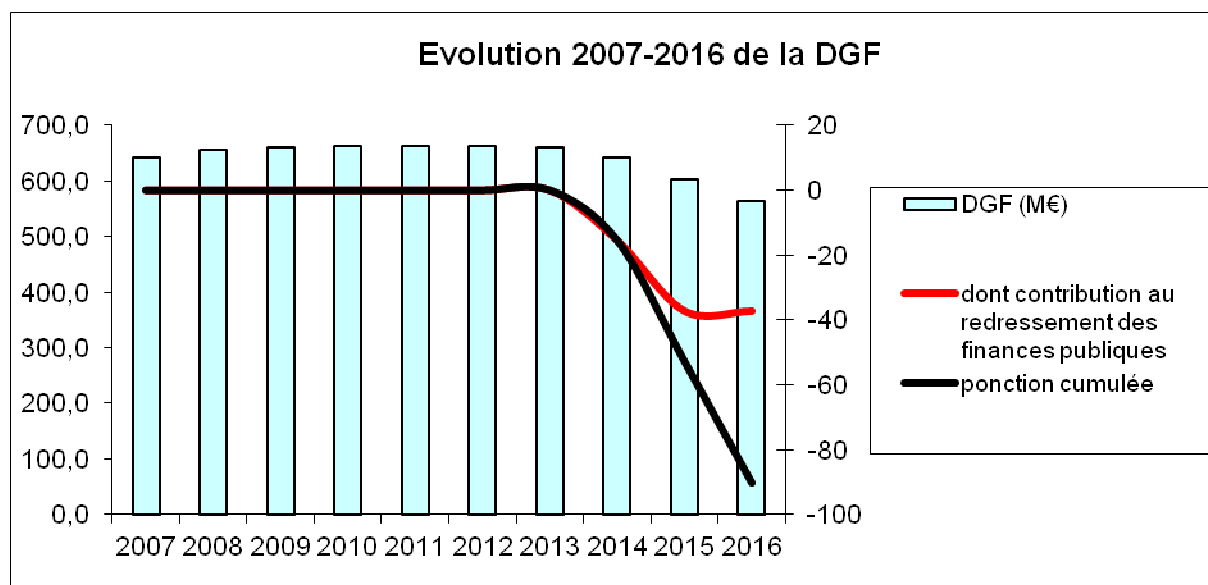
2.1.2. Les dotations de l'Etat : des recettes en baisse

Les dotations de l'Etat sont constituées principalement de la DGF et de la DGD.

La dotation globale de fonctionnement est le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. La baisse de la DGF a un impact significatif pour le Nord comme le montre le tableau ci-dessous :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DGF (M€)	642,2	654,6	660,0	662,2	663,3	661,7	659,7	642,5	603,2	564,5
dont contribution au redressement des finances publiques	0	0	0	0	0	0	0	-15,5	-37,4	-37,4
ponction cumulée	0	0	0	0	0	0	0	-15,5	-52,9	-90,3

En 2016, la ponction cumulée, soit 90,3 M€ représente 91,1 % de l'épargne brute 2015 (99,1M€).



Cette perspective de baisse des concours de l'Etat place le Nord dans une situation de plus en plus insoutenable.

La dotation globale de décentralisation (DGD), quant à elle, est stable à hauteur de 29,3 M€ en 2015.

2.1.3. Les autres ressources du Département

Celles-ci se concentrent autour de quatre domaines :

- les recettes sociales ;
- les compensations de charges ;
- la péréquation des allocations individuelles de solidarité avec les mesures du pacte de confiance ;
- les recettes diverses.

Les recettes sociales (86,8 M€ en 2015) comprennent principalement les recours sur successions et les obligations alimentaires. Les remboursements d'allocations et d'indus (lutte contre les exclusions, hébergement personnes âgées et personnes handicapées, aide sociale à l'enfance) s'élèvent quant à eux à 6,8 M€. Dans le cadre de la culture de la

recette, une grande vigilance est portée sur le recouvrement de ces recettes.

Les compensations de charges correspondent aux dotations qu'alloue la caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) au titre de l'APA (63,7 M€), de la PCH (24,9 M€) et de laMDPH (2,2 M€). Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), compensant une partie des dépenses de RSA, s'élève à 38,2 M€ en 2015.

La péréquation des allocations individuelles de solidarité avec les mesures du pacte de confiance comprend trois ressources :

- le relèvement du taux de droit commun de DMTO de 3,8 % à 4,5 % décidé en 2014 : 38 M€ pour 2015 ;
- le dispositif de compensation péréqué (DCP) correspondant au transfert des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 35 M€ ;
- le fonds de solidarité, lié à l'assiette des DMTO, pour 34,9 M€ nets, le Département étant à la fois contributeur et bénéficiaire.

La prospective 2016 est la suivante :

Pacte de confiance	2014	2015	Prév 2016
Produit supplémentaire DMTO hausse du taux	23,8 M€	38,0M€	40,8M€
Dispositif de compensation péréqué (DCP)	32,2 M€	34,9M€	36,0M€
Fonds de solidarité (net)	27,5 M€	34,9M€	18,2M€
Total	83,5 M€	107,9M€	95,0M€

Ainsi, la péréquation horizontale est toujours favorable au Nord mais celle-ci devrait diminuer de 11,9 % par rapport à 2015 malgré la progression du reste à charge.

Les recettes diverses de fonctionnement

Celles-ci concernent principalement la participation des usagers au titre des transports (14,9 M€) mais aussi celle des familles au titre de la restauration scolaire et de l'hébergement. Une attention particulière est portée sur le recouvrement des sommes dues au Département.

En 2016, il est attendu un niveau de recettes identique pour ces postes.

En outre, la culture de la recette est réaffirmée à tous les niveaux, avec en particulier :

- les fonds européens,
- le mécénat,
- la recherche de financements et de cofinancements.

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Le Nord a, d'ores et déjà, commencé à réduire ses dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre.

En effet, des mesures ont été prises par le nouvel exécutif départemental dès le mois d'avril 2015 permettant notamment de commencer à combler les arriérés de paiement.

Sans maîtrise des dépenses en 2016, l'évolution naturelle des dépenses est de 1,8%, hors évolution du RSA. Ce niveau est incompatible avec le maintien de l'équilibre budgétaire.

C'est pourquoi la stratégie budgétaire du Département s'articule autour d'une révision de l'ensemble des politiques publiques avec à la clé un objectif de 100 M€ d'économies en fonctionnement.

L'ensemble du Département est ainsi mobilisé pour réaliser ce plan d'économies, afin de redresser les finances départementales.

2.2.1. Le redressement du Nord

Bien que l'ensemble des politiques publiques départementales soit concerné, quelques chantiers apparaissent néanmoins prioritaires.

L'insertion professionnelle des allocataires du RSA

La délibération cadre du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et fixe cet engagement comme une priorité forte du mandat.

En effet, les allocataires du RSA sont aujourd'hui à plus de 70 % orientés vers Pôle emploi qui leur propose un accompagnement différencié selon leur degré d'autonomie

à l'emploi (accompagnement suivi, guidé ou renforcé). Il est envisagé non seulement :

- De mieux orienter ces allocataires grâce à la mise en place prochaine d'un échange de données informatiques. Celui-ci apportera une meilleure connaissance du profil de ces allocataires et une proposition de parcours d'insertion et de projet professionnel plus adaptée.
- De repérer les allocataires les moins éloignés de l'emploi et de les mettre en relation avec le vivier local d'offres d'emploi constitué via les Plateformes Départementales de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle. Celles-ci seront déployées en 2016 sur l'ensemble des territoires et seront notamment chargées de décliner les accords ou conventions d'engagement des employeurs pour l'accès à l'emploi ou à la formation des allocataires du RSA.
- De mieux mobiliser les allocataires orientés vers Pôle Emploi ne faisant pas la démarche d'inscription.

Cette démarche sera également renforcée par une ouverture des co-financements des contrats aidés en faveur du secteur marchand, par un élargissement de l'accès au Programme Régional des Formations des allocataires du RSA, par un appel à projets axé principalement sur les parcours d'insertion professionnelle visant l'accès à l'emploi et par la levée des freins et la constitution d'un réseau d'entreprises et de grands comptes.

La contribution de nos partenaires du secteur social et médico-social

Dans le secteur social et médico-social, des orientations politiques ont déjà été posées et des décisions budgétaires déjà prises, dans le cadre de la délibération relative au financement 2016 des établissements sociaux et médico-sociaux notamment. Adoptée le 12 octobre 2015, elle fixe l'objectif de dépenses par secteur et précise les modalités techniques de mise en œuvre.

Dans cette optique, la généralisation des Contrats Pluri annuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en 2016 permettra de donner aux gestionnaires la visibilité pluriannuelle nécessaire sur les objectifs attendus et de la souplesse, en particulier sur les moyens de gestion disponibles.

La négociation engagée avec l'EPDSAE a conduit à un CPOM à effet 2016 prenant en compte les efforts d'optimisation dans le cadre budgétaire posé ainsi que les nouvelles orientations relatives aux activités dans le champ de la protection de l'enfance et du handicap, avec notamment une restructuration de l'offre d'hébergement et de tarification des établissements.

Par exemple, la dotation globalisée sera mise en œuvre dans le champ des personnes handicapées afin de faciliter la gestion des établissements, notamment en matière de trésorerie.

Une attention particulière sera également portée à la consolidation des services d'aide à domicile et au développement de l'accueil familial, particulièrement en milieu rural.

La modernisation des modes de gestion

La masse salariale fera l'objet d'une réduction sur l'ensemble de la durée du mandat avec des départs non remplacés, une réduction du volume de contrats à durée déterminée, une réorganisation des services et une application de la loi Aubry sur la durée du temps de travail. De même, une révision de l'organigramme et un resserrement du cadre de gestion permettront d'optimiser davantage les ressources.

Contrairement aux exercices antérieurs, la masse salariale 2016 devrait être équivalente à celle constatée au

compte administratif 2015.

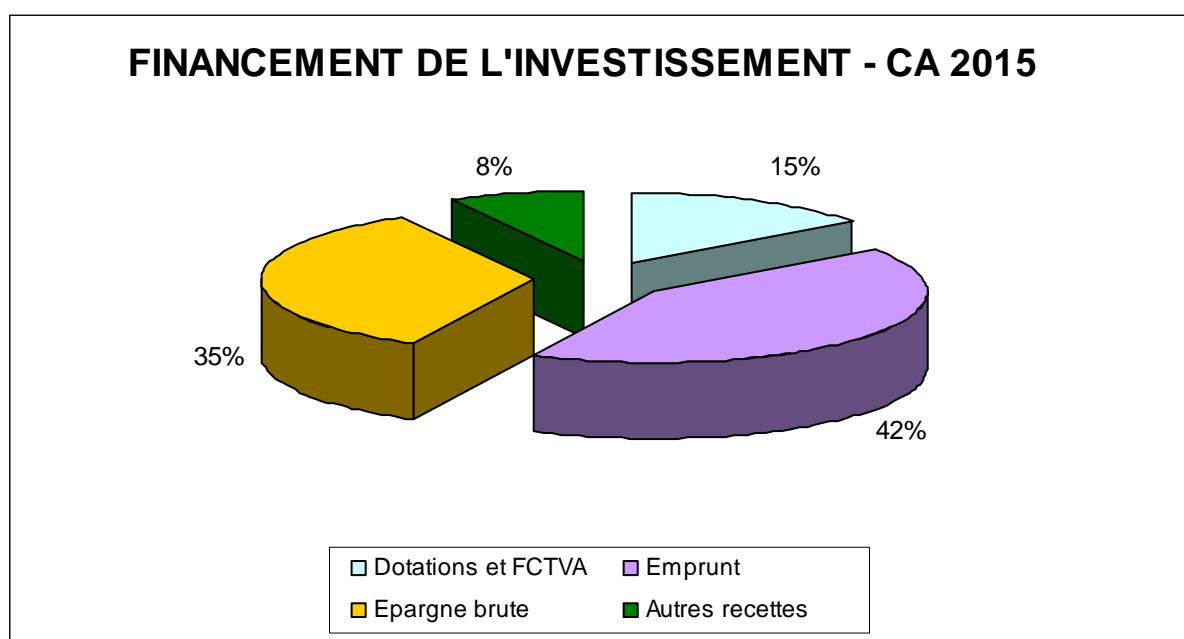
3. L'investissement

3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de l'épargne brute, du FCTVA et de l'emprunt.

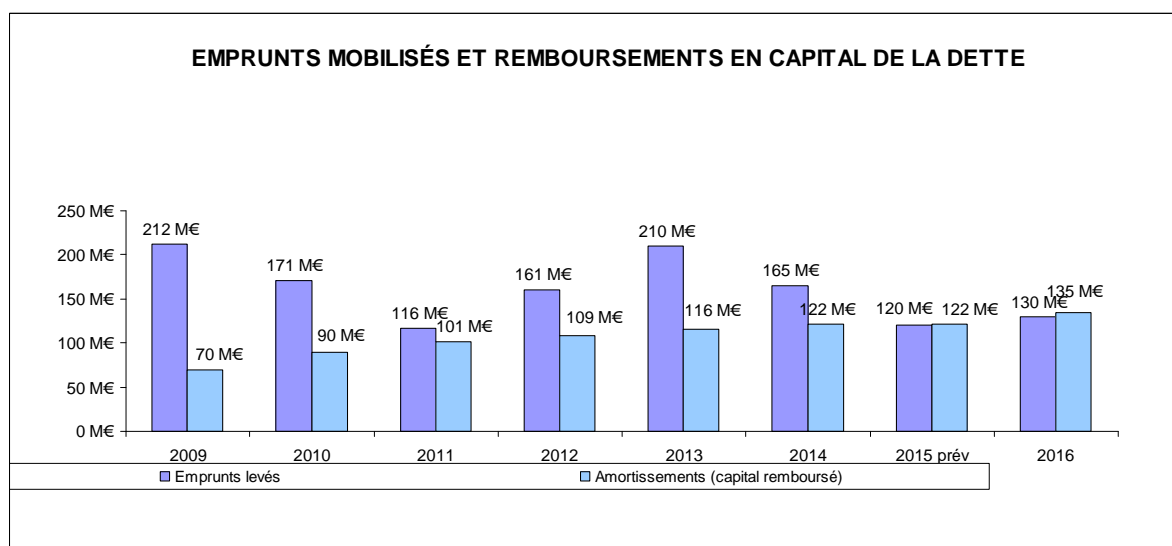
Afin d'augmenter ses marges de manœuvre, chaque porteur de projet devra développer des cofinancements, du mécénat ou des fonds européens pour diminuer la charge du Département.

Pour 2015, le financement de l'investissement est le suivant :



Le recours à l'emprunt sera limité et ne pourra dépasser le remboursement en capital de l'année en cours. De facto,

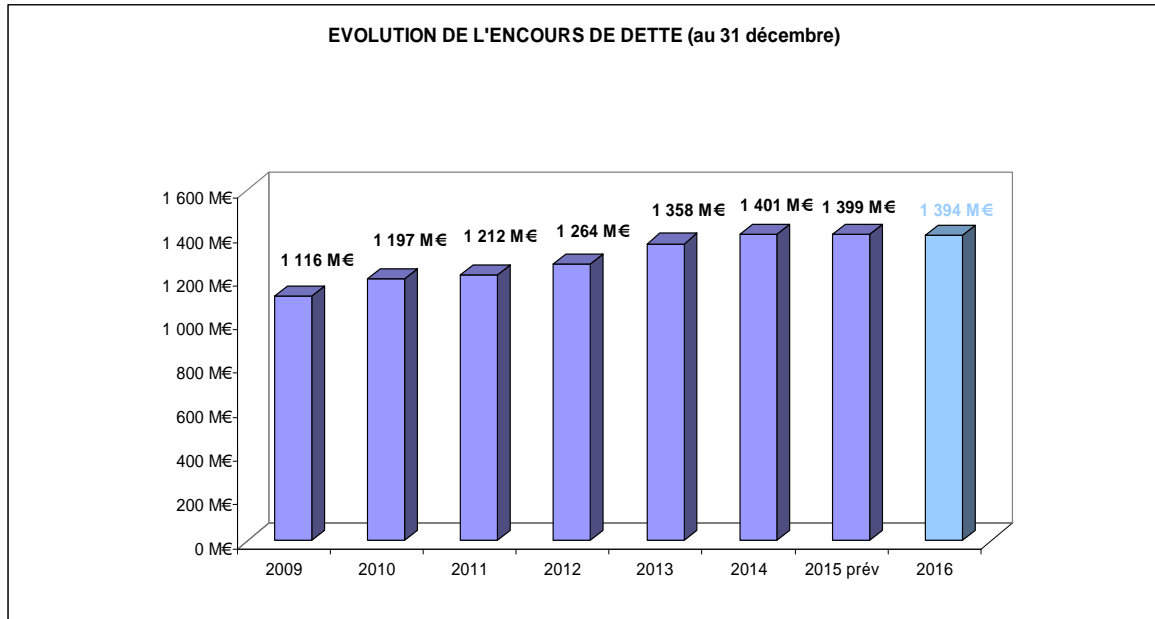
cela va permettre d'enclencher un désendettement du Département.



3.2. La dette

Depuis 2015, l'encours de dette est en baisse. La

diminution de l'endettement est une priorité du mandat afin de préserver les équilibres financiers du Nord.

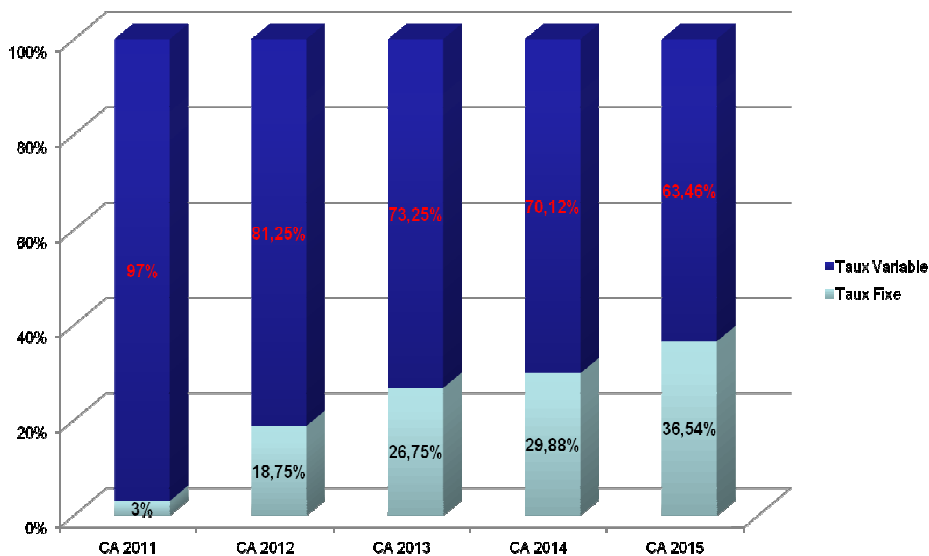


Même si la dette est toujours saine et sans produit toxique, la dégradation des ratios financiers a tendu les relations avec nos partenaires bancaires.

Notre dette compte 56 emprunts, contractés auprès de 10 groupes bancaires

Caractéristiques de la dette au :	01/12/2015	31/12/2014
Notre dette est de	1 399 573 356 €	1 401 420 837 €
Son taux moyen s'élève à	1,55%	1,68%
Sa durée résiduelle moyenne est de	11 ans et 6 mois	9 ans et 10 mois
Sa durée de vie moyenne est de	5 ans et 9 mois	5 ans et 2 mois

Evolution de la répartition Taux Fixe/Taux Variable



La dette départementale est particulièrement sécurisée, les encours étant à ce jour à taux fixe ou à taux variable pour leur totalité.

3.3. Les dépenses d'investissement

Malgré les contraintes pesant sur le fonctionnement, les politiques volontaristes seront a minima maintenues. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), renforce les compétences départementales en matière de solidarité territoriale. En 2015, les dépenses d'investissement hors dette ont représenté 185 M€ (-35,5 % par rapport à 2014).

Les dépenses s'articulent autour des compétences départementales, à savoir :

- les infrastructures ;
- la voirie ;
- l'aménagement et le développement des territoires ;
- la culture ;
- l'éducation ;
- l'environnement ;
- le logement et l'habitat.

La collectivité a mis en place des outils de pilotage et

d'arbitrage en matière d'investissement pluriannuel. Ces outils vont permettre un pilotage de l'investissement sur la durée de mandat en confrontant le coût des projets aux contraintes financières du Département.

Les dépenses d'investissement hors dette étant conditionnées aux capacités financières du Département, l'effort de la nouvelle majorité permettrait, pour 2016, de réaliser, à fiscalité constante, entre 150 M€ et 200 M€ et de pouvoir ainsi honorer les subventions aux tiers délibérées antérieurement (70 M€ à fin 2014, auxquels s'ajoutent 48,5 M€ de subventions délibérées en février 2015). Sans les économies en fonctionnement, la collectivité ne pourrait consentir ce niveau d'investissement.

4. La projection au fil de l'eau des équilibres financiers, menant à un déséquilibre réglementaire dès 2016 et à une mise sous tutelle

L'évolution des dépenses au fil de l'eau, c'est-à-dire la poursuite de la trajectoire 2013-2015, amène dès 2016 à un effet ciseau important sur la section de fonctionnement, quand bien même la charge de RSA resterait gelée à son niveau de 2015, soit 606 M€.

	CA 2015 prév	Projection BP 2016	CA 2017 prev	CA 2018 prev
RECETTES PROPRES DE FONCTIONNEMENT	2748,2	2 729,0	2 701,1	2 718,5
<i>Dont droits de mutation</i>	272,0	290,0	310,0	315,0
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2627,8	2 638,7	2 670,4	2 702,4
<i>Dont RSA</i>	606,0	606,0	606,0	606,0
<i>Dont arriérés d'aide sociale</i>	35,0			
<i>Dont PLAN D'ECONOMIE 2016</i>				
EPARGNE DE GESTION	120,4	90,3	30,7	16,1
Interêts de la dette	21,0	23,0	25,0	25,0
EPARGNE BRUTE	99,4	67,3	5,7	-8,9
Remboursement du Capital de la dette	121,8	135,0	146,0	151,0
EPARGNE NETTE	-22,4	-67,7	-140,3	-159,9
RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT	65,6	50,0	48,0	48,0
CAPACITE DE FINANCEMENT	43,2	-17,7	-92,3	-111,9
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	185,4	90,0	50,0	75,0
BESOIN DE FINANCEMENT	-142,2	-107,7	-142,3	-186,9
EMPRUNT (hors revolving et renégociation)	120,0	120,0	130,0	130,0
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-22,2	12,3	-12,3	-56,9
FONDS DE ROULEMENT INITIAL	11,4	-10,8	1,5	-10,8
FONDS DE ROULEMENT FINAL	-10,8	1,5	-10,8	-67,7
STOCK DE DETTE	1 399,6	1384,6	1368,6	1347,6

Le redressement des finances départementales appelle un effort sans précédent. Cette hypothèse induit donc, outre des mesures de redressement, une action résolue de l'Etat à accroître sa compensation du reste à charge.

L'ampleur de l'effort à accomplir (hausse de la fiscalité, baisse des dépenses de fonctionnement, diminution de l'investissement) est aujourd'hui subordonnée aux négociations en cours avec le Gouvernement.

Le rapport d'orientations budgétaires doit présenter les engagements financiers pluriannuels de la collectivité. L'annexe jointe reprend les éléments détaillant l'état des autorisations d'engagement, des autorisations de programme et des crédits de paiement tel que votés lors de la séance du Conseil Départemental du 17 décembre 2015.

Conclusion

Conscient de ses responsabilités, le nouvel Exécutif refuse de suivre la trajectoire au fil de l'eau menant inévitablement à la mise sous tutelle.

Cependant, pour forger un projet de mandat à la fois volontariste et compatible avec le redressement de la situation financière, il est nécessaire de connaître le résultat des négociations entamées avec l'Etat, ce qui déterminera le volume des investissements, l'ampleur du plan d'économies et éventuellement l'utilisation du levier fiscal.

Ce projet sera par conséquent résolument différent de la trajectoire au fil de l'eau.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 42.
73 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FERNANDEZ et par Monsieur RENAUD.

Le Conseil Départemental donne acte à l'unanimité de la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2016 et de la tenue d'un débat sur ce rapport.

Pour accéder à la demande de Monsieur MANIER, Monsieur le Président recueille les avis positifs ou négatifs ainsi que les abstentions des Conseillers départementaux sur le rapport d'orientations budgétaires.

Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour, les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votent contre et les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiennent sur le rapport d'orientations budgétaires.

QUESTIONS DIVERSES**DOSSIERS DU PRESIDENT**

- **Rapport n°1**

Au nom du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, Madame Isabelle ZAWIEJA-DENIZON se félicite que l'égalité hommes/femmes soit évoquée au sein de cet hémicycle. Elle fait remarquer qu'il est fondamental, au-delà des figures imposées par la loi, que cette égalité progresse avant tout dans les esprits.

Madame ZAWIEJA-DENIZON évoque, concernant le fonctionnement du Département, la question de l'égalité salariale, de l'accès des femmes aux responsabilités ainsi que de l'articulation entre vie professionnelle et personnelle. Elle signale qu'il faudra aussi développer des actions envers les jeunes mères de famille, des actions de prévention et d'éducation familiale par le biais notamment des centres sociaux.

Madame ZAWIEJA-DENIZON s'interroge à propos de la participation des agents départementaux aux rencontres évoquées dans le rapport.

Madame ZAWIEJA-DENIZON précise que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés sera force de proposition constructive sur ce vaste sujet et qu'une attention particulière sera portée sur les habitantes des zones rurales.

Monsieur Roméo RAGAZZO note que ce rapport sur l'égalité hommes/femmes met en exergue l'étape symbolique de l'élection de binômes paritaires au Conseil

départemental et s'en félicite.

Monsieur RAGAZZO indique que les inégalités hommes/femmes restent très prégnantes dans la fonction publique territoriale et, dans ce contexte, se réjouit des annonces du rapport. Il pense toutefois qu'il faudra plus qu'un rapport pour endiguer le niveau des inégalités.

Monsieur RAGAZZO relève des décisions départementales, prises ces derniers mois, qui semblent manifestement en contradiction avec les objectifs d'égalité hommes/femmes. Il précise que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen exprime son scepticisme quant au volontarisme politique et s'abstiendra sur ce rapport.

Monsieur le Président fait remarquer que la parité est très largement respectée pour les Directeurs Généraux et les Directeurs Généraux Adjointes du Département du Nord.

Monsieur le Président évoque, par ailleurs, la question de la discrimination sur la couleur de peau.

Madame Marguerite CHASSAING se félicite que ce sujet puisse être abordé au moins une fois par an et traité de manière transversale à la fois dans les politiques départementales et dans le fonctionnement de l'institution.

Madame CHASSAING constate que du chemin reste à parcourir pour arriver à un véritable respect de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Elle pense que la reconnaissance des différences entre les hommes et les femmes et leur complémentarité doivent être mises en valeur.

Madame CHASSAING précise que, dans l'attente du futur plan départemental pour l'égalité entre les hommes et les femmes, elle reste à la disposition de l'exécutif pour travailler sur ce sujet important.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDI, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND,

Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Barbara COEVOET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Virginie VARLET donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS

Absent : Arnaud DECAGNY

N° 1

PMDD/2016/52

OBJET :

PRESENTATION DU RAPPORT DE SITUATION 2015 EN
MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
DU DEPARTEMENT DU NORD

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » dans son article 61 prévoit la réalisation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en

matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour les communes de plus de 20 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants, les départements et les régions.

Le contenu du rapport doit porter à la fois sur :

- le **fonctionnement** de la collectivité,
- les **politiques** menées sur le territoire,
- les **orientations et programmes** de nature à améliorer cette situation.

Le Département du Nord s'est **engagé contre toute forme de discrimination** en créant une mission spécifique chargée de mettre en place un plan d'action départemental concernant l'ensemble de ses politiques publiques. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans cette démarche d'ensemble.

Le premier rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a été présenté en séance plénière du 3 novembre 2014. Il a permis de démontrer que **le Département du Nord est en capacité de promouvoir l'égalité dans le cadre de toutes ses compétences.**

Ce nouveau rapport de situation permet de mettre en lumière **les premières actions concrètes menées en 2015.**

1- LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Les élections départementales de mars 2015 ont permis de marquer une étape symbolique pour la promotion de l'égalité des femmes et des hommes de la collectivité. En effet, le nouveau mode de scrutin binominal paritaire a conduit à **une augmentation très importante de la représentation féminine des élu-e-s du Département**, que ce soit au sein de l'Assemblée départementale ou au niveau de l'Exécutif départemental (cf. le tableau ci-dessous).

	Elections 2011		Elections 2015		Evolution 2011-2015 de la représentation féminine
	F	H	F	H	
Assemblée départementale	18 %	82 %	50 %	50 %	+ 178 % (x 2,8)
Exécutif départemental (Présidence + Vice-présidences)	19 %	81 %	44 %	56 %	+ 131 % (x 2,3)

Tableau : Comparatif femme (F) – homme (H) de l'effectif des élus issus des élections départementales 2011 et 2015 dans le Nord

Le souci de traduire cette évolution dans les effectifs départementaux, a été rappelé dès le 9 juin 2015 par Jean-Luc Detavernier, Vice-président en charge des Ressources Humaines. En effet, c'est à l'occasion d'une journée d'échange organisée par le CNFPT, en faveur de « l'engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique en Nord Pas-de-Calais », qu'il a rappelé l'importance d'agir concrètement, devant le constat que les inégalités professionnelles persistent toujours.

Une action efficace ne peut s'imaginer sans disposer d'un thermomètre fiable susceptible de mesurer les écarts et d'identifier les marges de progrès de la collectivité. Ainsi, **les services départementaux en charge des Ressources Humaines ont construit les indicateurs relatifs à l'égalité des femmes et des hommes** dans le cadre de l'élaboration du Bilan social de l'année 2014, en y introduisant de nouveaux items portant notamment sur les avancements, les promotions et les salaires.

Ces éléments seront intégrés dans **un rapport de situation comparée, en cours de préparation**, qui vise à proposer et suivre annuellement la mise en œuvre d'actions concrètes dans le cadre d'une démarche de dialogue social.

Les pistes de progrès sont multiples :

- Promouvoir une plus grande mixité des emplois,
- Rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs parcours professionnels,
- Assurer une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- Lutter contre le harcèlement sexuel et moral.

Différents événements contribuant à sensibiliser les agents départementaux sur les enjeux de la promotion de l'égalité ont été organisés en 2015 :

- La mise en place, par la Direction de la documentation centrale, d'un cycle de Midis de la doc sur « la promotion de l'égalité » qui s'est concrétisé le 5 février, le 7 avril et le 25 juin 2015 (74 participants au total) ;
- La présentation, dans le hall de l'Hôtel du Département, de l'exposition « Elles, toutes différentes, toutes singulières » élaborée par l'Association pour la Reconnaissance et l'Epanouissement de la Femme en situation de Handicap (AREFH), à l'occasion de la Journée internationale pour le droit des femmes (mars 2015) et de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (novembre 2015) ;
- La sensibilisation de l'ensemble des agents de la Direction emplois et compétences pour susciter une culture commune sur la promotion de l'égalité (sessions organisées du 9 novembre au 10 décembre 2015).

2- LES POLITIQUES MENEES SUR LE TERRITOIRE

L'année 2015 aura été emblématique de la volonté de l'autorité départementale de s'engager auprès des Nordistes afin d'**« agir pour l'égalité, contre les discriminations »**, thème confirmé pour les Ateliers citoyens départementaux qui se sont déroulés de mai à juillet 2015.

Cette démarche participative a été une opportunité afin d'**« échanger avec les habitants et habitantes du Nord pour formuler de multiples propositions »** engageant potentiellement l'ensemble des compétences départementales. Elle s'est traduite par :

- L'organisation de 5 événements à Roubaix (forum de lancement), à Caudry, Faches-Thumesnil et Merville (ateliers de coproduction) et à Saint-André-Lez-Lille (Forum de synthèse) ;
- La mobilisation d'un total d'environ 550 participant-e-s ;
- L'implication du nouvel exécutif départemental, avec le Président, Jean-René Lecerf et 6 de ses Vice-présidents : Geneviève Mannarino en charge de l'Autonomie, Joëlle Cottenye en charge de l'Education et des Collèges, Patrick Valois en charge de la Ruralité, Olivier Henno en charge de l'Insertion, Guy Bricout en charge de l'Aménagement du Territoire et Max-André Pick en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines ;
- Le parrainage de la démarche par le Défenseur des droits représenté par Patrick Gohet, adjoint du défenseur en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité.

Les regards d'experts et d'universitaires ont pu enrichir les travaux engagés. Ainsi, Isabelle Delcroix-Naulais, consultante en égalité professionnelle, a-t-elle eu l'occasion de rappeler **la nécessité de lutter contre les stéréotypes**, ces derniers étant encore très répandus, particulièrement en ce qui concerne les qualités supposées attribuées aux femmes ou aux hommes.

Le livret d'expression édité témoigne de la richesse de l'ensemble des contributions faites. Ainsi, sur la base de plus de 200 idées, **31 propositions ont été développées**. Elles intègrent la préoccupation de l'égalité femme-homme, par exemple en ce qui concerne :

- La promotion de la mixité des métiers par une évolution des méthodes de recrutement,
- La sensibilisation de tous les publics pour prévenir les préjugés dès le plus jeune âge.

Parallèlement à la mise en œuvre de cette démarche participative, **des actions concrètes ont également été menées par les services départementaux**.

Ainsi, **les Médiathèques Départementales se sont particulièrement investies** cette année afin de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes par :

- L'édition d'un zoom documentaire (livres, films, chansons, articles) sur « les hommes d'aujourd'hui, dans les sociétés occidentales », à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes 2015 ;
- L'organisation de rencontres sur la thématique égalité filles - garçons dans le cadre du salon du livre jeunesse « Ruralivres en Cambrésis » (entre mars et juin 2015) ;
- L'égalité, identifiée comme fil conducteur des « Journées des Bibliothécaires en Réseau » (JBR) 2015 organisées dans le sud du Département à Valenciennes, Recquignies et Cambrai ;
- La construction d'une malle pédagogique sur l'égalité filles - garçons à destination des bibliothèques et médiathèques partenaires.

De même, **les actions menées au sein des services sociaux du Département** démontrent qu'il est possible d'agir concrètement au plus près des usagers. Par exemple, le soutien de l'UTPAS de Lomme-Lambersart au projet « Paroles de femmes », mis en place sous l'égide d'un club de prévention, a permis de redonner confiance à un groupe de femmes pour s'épanouir dans des activités extérieures et de faciliter leur insertion dans un futur emploi. Une exposition organisée au mois de novembre 2015 a permis de valoriser cette initiative.

3- LES ORIENTATIONS ET PROGRAMMES VISANT A AMELIORER LA SITUATION

Les ateliers citoyens ont été mis en place avec l'objectif d'enrichir la réflexion du Conseil départemental afin qu'il puisse **mettre en œuvre des mesures concrètes** pour l'égalité et contre toute forme de discrimination.

Cet **engagement à agir** a été réaffirmé : *« Les discriminations sont partout. C'est à nous de contribuer à ce qu'elles n'existent plus, d'une part dans notre système interne et d'autre part dans nos politiques,*

afin de supprimer ce boulet », a ainsi déclaré le Président du Conseil départemental, Jean-René Lecerf, lors du forum de synthèse en date du 2 juillet 2015.

Trois principales thématiques étroitement liées aux prérogatives départementales ont été identifiées :

- L'accès à l'emploi,
- L'éducation,
- L'équité territoriale.

L'élaboration du **futur plan départemental**, programmée au cours de l'année 2016, pourra s'appuyer sur ces travaux.

Dans cette démarche sera intégrée naturellement la préoccupation de promouvoir **l'égalité des femmes et des hommes, thématique fédératrice par nature** et susceptible de convaincre chacun de la nécessité de prévenir toute forme de discrimination.

Absents au vote	Porteuses de pouvoirs
Carole BORIE	Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI
Maxime CABAYE	Doriane BECUE
Joël WILMOTTE	Sylvia DUHAMEL

Madame DEPELCHIN ainsi que Messieurs BAUDOUX, BEAUCHAMP, LEFEBVRE et PLOUY, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Madame LEYS (porteuse du pouvoir de Monsieur WATTEBLED) et Monsieur MANIER (porteur du pouvoir de Madame VARLET), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Vote intervenu à 18 h 27.

Au moment du vote, 63 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 18 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 54

Majorité des suffrages exprimés : 28

Pour : 54 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Le Conseil départemental donne acte de la présentation du rapport de situation 2015 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes du Département du Nord, préalablement à l'examen du projet de budget primitif 2016.

Je propose au Conseil Départemental :

- de donner acte de la présentation du rapport de situation 2015 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes du Département du Nord, préalablement au débat d'orientation budgétaire.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 15. 72 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur FICHEUX. Ce dernier est porteur du pouvoir de Madame COEVOET.

Les Conseillers départementaux repris dans le tableau ci-dessous, présents à l'appel de l'affaire avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné procuration :

• Rapport n°2

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bertrand RINGOT qui indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement ce rapport.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etai^{ent} présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Maryline LUCAS, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvia DUHAMEL

Absents excusés : Virginie VARLET, Dany WATTEBLED

Absents : Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Arnaud DECAGNY, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Michel PLOUY

N° 2

DCP/2016/53

OBJET :

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2015 PAR LE DEPARTEMENT DU NORD

L'article 133 du code des marchés publics, tel qu'issu du décret n°206-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics, prévoit que le pouvoir adjudicateur publie au cours du 1^{er} trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente.

Par ailleurs, l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales précise qu'il est rendu compte de l'application de la délégation donnée par l'assemblée départementale en matière de marchés publics.

Le présent rapport a pour objet de répondre à ces obligations. Il présente la liste des marchés publics conclus en 2015 par le Département, triés selon leur nature et mentionne l'objet et la date de chaque marché, le nom de l'attributaire et le code postal s'il est établi en France ou la mention du pays du principal établissement, s'il ne l'est pas.

Cette liste sera publiée au recueil des actes administratifs du Département du Nord.

Il est proposé au Conseil Départemental :

- de prendre acte de la liste des marchés conclus en 2015 par le Département du Nord.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 28. 63 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEPELCHIN.

Madame ARLABOSSE présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Le Conseil départemental donne acte de la présentation de la liste des marchés conclus en 2015 par le Département du Nord.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Monsieur Christian POIRET, Vice-Président en charge des Finances, du Contrôle de gestion et de l'Administration générale, présente le rapport 1/1 qui relève de sa délégation.

Monsieur Bertrand RINGOT précise que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement ce rapport.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Aline BRENDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvia DUHAMEL

Absente excusée : Virginie VARLET

Absents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Arnaud DECAGNY, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Michel PLOUY

N° 1.1

DIRFI/2016/41

OBJET :

**ABATTEMENT DE 30 % SUR LA VALEUR LOCATIVE DES
LOCAUX AFFECTES A L'HABITATION (LOFTS)**

La loi de finances rectificative 2008 n°2008-1443 du 30 décembre 2008 a donné la possibilité aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'une fiscalité propre d'instituer par délibération un abattement de 30 % sur la valeur locative des locaux affectés à l'habitation (« lofts ») situés dans des immeubles collectifs issus de la transformation de locaux dits industriels qui sont situés dans les quartiers classés en zones urbaines sensibles (ZUS). La délibération du Conseil Général du 27 septembre 2010 a mis en œuvre cette disposition pour le Nord.

L'article 99 de la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a supprimé cet abattement de 30 % sur les « lofts » ainsi que les dispositifs ZFU, ZUS en les remplaçant par un dispositif dénommé « Quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPPV).

L'article 99 de la loi de finances 2016 (n°2015-1785 du 29 décembre 2015) a rétabli la possibilité pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre, par délibérations concordantes, d'instituer de nouveau cet abattement fiscal par la modification de l'article 1518 A ter du code général des impôts.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'instituer, sur la base de l'article 1518 A ter et dans les conditions de l'article 1639 A bis du code général des impôts, un abattement de 30 % appliqué à la valeur locative des locaux affectés à l'habitation situés dans des immeubles collectifs et issus de la transformation de locaux industriels ou commerciaux évalués conformément aux articles 1498 à 1500 du code général des impôts et dans des communes sur le territoire desquelles sont situés un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville au sens de l'article 5 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- d'abroger la délibération n°DirFi/2010/1198 du 27 septembre 2010.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h29. 63 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LEYS.

Monsieur DUSART, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision.

Monsieur RAGAZZO, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Les propositions du rapport n° 1/1 sont adoptées par assentiment de l'Assemblée.

**COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS,
ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION SANTE, PERSONNES
AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP,
JEUNESSE**

• **Rapport n° 2/1**

Monsieur Olivier HENNO, Vice-Président en charge de l'Insertion, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur Charles BEAUCHAMP note que ce rapport fait suite à la délibération cadre adoptée à la majorité de l'Assemblée départementale le 17 décembre 2015 et revient sur son intervention, au nom du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, lors de cette séance.

Monsieur BEAUCHAMP souligne qu'aucune proposition budgétaire globale ou sur l'enveloppe destinée à chaque Commission Territoriale d'Insertion n'est précisée. Il s'interroge, par ailleurs, à propos de la méthode IOD, du suivi des personnes en grande difficulté, du devenir des PLES, du rôle futur des CTI.

Monsieur BEAUCHAMP considère que la politique qui se dessine est grave pour la cohésion sociale, les allocataires, mais aussi pour le monde associatif.

Monsieur BEAUCHAMP précise que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre ce rapport.

Monsieur Roger VICOT rappelle que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'était abstenu sur la délibération cadre du 17 décembre 2015 parce qu'il s'inquiétait de l'institution d'un accompagnement à deux vitesses des allocataires du RSA.

Concernant les allocataires les plus proches de l'emploi, Monsieur VICOT note que les sommes annoncées sont exactement les mêmes que précédemment, mais que les

objectifs changent et qu'un effort considérable est exigé des structures IOD.

Monsieur VICOT souligne que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ne souhaite pas que les allocataires les plus fragiles soient délaissés par les politiques du Conseil départemental.

Monsieur VICOT pense qu'il faut se méfier des effets d'annonce pratiqués ailleurs et revient sur le lancement, par le nouveau Président du Conseil régional dès son élection, du numéro vert à destination des demandeurs d'emploi.

Monsieur VICOT indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre ce rapport.

Monsieur Olivier HENNO fait remarquer que l'appel à projets s'inscrit dans une logique de répartition territoriale.

Monsieur HENNO explique que l'exigence de résultat est effectivement accrue et précise qu'il n'est nullement question d'arrêter la méthode IOD. Il signale, par ailleurs, que l'Assemblée départementale sera en permanence associée aux choix qui résulteront de l'appel à projets.

Revenant sur l'intervention de Monsieur VICOT à propos de l'accompagnement à deux vitesses des allocataires du RSA, Monsieur HENNO indique que la volonté est justement de rompre avec cette politique et de considérer tous les allocataires à égalité de droits et de devoirs pour ce qui concerne l'intervention du Département.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPÉLCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAOX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Virginie VARLET donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvia DUHAMEL

Absente excusée : Geneviève MANNARINO

Absents : Arnaud DECAGNY, Yves DUSART, Michel LEFEBVRE, Michel PLOUY

N° 2.1

DLES/2016/47

OBJET :

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA DELIBERATION
CADRE DU 17 DECEMBRE 2015 RELATIVE A L'INSERTION
PROFESSIONNELLE ET L'ACCES A L'EMPLOI DES
ALLOCATAIRES DU RSA**

La délibération cadre du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA réaffirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et fixe cet engagement comme une priorité forte du mandat.

Ces nouvelles orientations impliquent de faire évoluer l'accompagnement et l'offre d'insertion ainsi que leurs modalités de financement, dans le cadre d'un appel à projets départemental.

Le financement des actions d'insertion ayant pour objectif l'accès et le retour à l'emploi sera priorisé. Chaque action devra contribuer à l'insertion des allocataires du RSA relevant des droits et devoirs dans la perspective de leur sortie du dispositif.

Pour les allocataires les plus éloignés de l'emploi, les modalités d'accompagnement individualisé seront simplifiées.

Par ailleurs, l'offre d'insertion doit être plus lisible tant pour les partenaires que pour les allocataires du RSA. C'est pourquoi, l'appel à projets simplifié doit permettre aux différents porteurs de projets de soumettre des actions innovantes et au plus proche des besoins des territoires.

Il importe en effet d'amplifier le soutien du Département aux actions innovantes permettant l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires du RSA portées par de nouveaux partenaires issus tant du monde économique que du secteur associatif ou public.

Il s'agit notamment de développer les expérimentations d'accès à la formation et à l'emploi menées sur certains territoires.

Les actions financées dans le cadre de l'appel à projets en matière d'accès à l'emploi devront s'articuler avec les

Plateformes Départementales « Emploi et Insertion Professionnelle ».

L'appel à projets est organisé autour de 5 axes ouverts à tous les porteurs de projets :

- la médiation directe vers l'emploi,
- l'expérimentation et l'innovation,
- la remobilisation professionnelle,
- la levée des obstacles à un retour à l'emploi et à l'activité,
- l'accompagnement social individuel et collectif.

Le financement des actions fera l'objet de conventions pluriannuelles sur trois ans afin de sécuriser les partenaires répondant à l'appel à projets. Parallèlement, des objectifs seront déclinés pour chacune des actions financées et le renouvellement des financements prendra en compte l'atteinte de ceux-ci.

Enfin, au-delà des évaluations et indicateurs quantitatifs, il sera développé de nouvelles méthodes d'évaluation plus qualitatives qui seront centrées non seulement sur les moyens mis en œuvre mais également sur l'atteinte des résultats (retour à l'emploi durable, sorties dynamiques...).

1. Axe 1 : La médiation directe vers l'emploi

La médiation directe vers l'emploi permet la mise en relation directe d'un employeur avec des demandeurs d'emploi allocataires du RSA. Elle a pour objectif de permettre un accès ou un retour durable dans l'emploi, prioritairement à temps complet.

Dans le domaine de la médiation à l'emploi, le Département soutient depuis 2003 le dispositif IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande) développé par l'association TRANSFER.

Les objectifs d'accès à l'emploi sont majorés et les modalités de financement pour les actions IOD cofinancées par le FSE restent inchangées (voir tableau en annexe).

Par ailleurs, afin de diversifier les réponses, d'autres opérateurs pourront proposer des actions de médiation à l'emploi sur des objectifs précis d'accompagnement et de sorties vers l'emploi. Ces actions de médiation pourront mobiliser des cofinancements, notamment le Fonds Social Européen.

2. Axe 2 : L'expérimentation et l'innovation

Il s'agit de soutenir des actions innovantes et/ou expérimentations visant l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Ces actions, complémentaires aux dispositifs existants, permettront d'expérimenter des interventions innovantes ou ayant fait leurs preuves sur des territoires ciblés. Ces actions pourront être ciblées ou innovantes en matière de :

- méthode d'intervention et ou d'accompagnement : parrainage...,
- public ciblé : jeunes diplômés ou non, seniors, femmes, personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé...,
- partenariat territorial diversifié,

- co-financement partenarial d'actions de formation et de qualification, de développement de compétences, de sensibilisation aux métiers porteurs ou en tension,
- accompagnement à la mise en place de groupements d'employeurs.

De nombreux partenaires tant publics, qu'associatifs ou privés peuvent être concernés par cet axe.

Ces actions, qui privilégieront un cofinancement, détermineront des objectifs précis d'accompagnement et de sorties vers l'emploi.

3. Axe 3 : La remobilisation professionnelle

Le Département finance de longue date les Ateliers et Chantiers Insertion (ACI) qui aident les personnes sans emploi rencontrant des difficultés professionnelles et sociales à se réinsérer sur le marché du travail.

Dans ce cadre, le Département apporte 2 types de financement à une centaine d'ACI.

L'un porte sur le financement des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) via une convention annuelle d'objectifs et de moyens passée avec l'Etat et permet aux allocataires du RSA d'accéder au statut de salarié.

L'autre concerne le financement de l'accompagnement socio-professionnel de ces allocataires RSA en CDDI. Cet accompagnement vise la mise en place et le suivi d'un parcours professionnel privilégiant la formation, l'immersion en entreprise, la prospection, la préparation à la sortie. En parallèle, cet accompagnement propose des solutions aux obstacles au retour à l'emploi tels que la mobilité ou le logement.

Les objectifs de sorties dynamiques sont revalorisés dans la mesure où les actions seront ouvertes à un public plus proche de l'emploi, et les modalités de financement restent inchangées (voir tableau annexe). Les actions des ACI devront également s'articuler avec les Plateformes Départementales « Emploi et Insertion Professionnelle ».

4. Axe 4 : La levée des obstacles à un retour à l'emploi et à l'activité

Cet axe a pour objectif global de lever les obstacles à un accès à l'emploi. Il pourra intervenir sur plusieurs types d'actions modulables au regard des besoins des territoires.

Ainsi sont attendues des actions visant à lever les obstacles :

- liés à la mobilité. Ces actions viseront à lever les freins financiers à la mobilité, proposer une offre de services sur l'entretien et la réparation de véhicules, améliorer la connaissance de l'offre existante ou agir sur les freins culturels ou psychologiques. Par ailleurs, une réflexion sera menée sur la possibilité de mobiliser des aides individuelles et ponctuelles dans le cadre d'un projet précis de retour à l'emploi,
- à la garde d'enfants. Ces actions qui devront être

co-financées doivent permettre à la personne d'être disponible pour rechercher et occuper un emploi grâce à un mode de garde adapté,

- à la fracture numérique. Ces actions viseront l'accès aux outils numériques et à l'acquisition de compétences,
- d'autres obstacles spécifiques, identifiés sur les territoires pourront donner lieu à des propositions d'action.

Par ailleurs, pourront être soutenues les actions visant à :

- l'accompagnement des allocataires entrepreneurs travailleurs indépendants (formation, soutien au développement de l'entreprise, aide à la gestion ...),
- l'accompagnement socio-professionnel.

Concernant les opérateurs IOD, cet accompagnement consiste à la levée des freins périphériques à l'emploi, au suivi du parcours professionnel en amont et en aval de l'emploi.

Pour les PLIE, cet accompagnement consiste à l'élaboration d'un projet professionnel pour les allocataires ne possédant pas tous les pré-requis pour accéder à l'emploi. Il s'agit de construire et valider un projet d'emploi cohérent, garantir une mise en situation réelle de travail, découvrir un ou plusieurs secteurs d'activité et être confronté aux exigences de l'emploi et garantir un accès à la formation.

Par ailleurs, dans le cadre des nouvelles modalités d'orientations des allocataires du RSA, le Département souhaite mobiliser sur les territoires des partenaires dont les PLIE pour élaborer et définir le projet d'insertion professionnelle des allocataires entrants dans le dispositif. L'objectif est donc d'identifier avec eux l'opérateur le plus pertinent sur le territoire au regard de leurs qualifications, leurs compétences ou domaine de recherche d'emploi. Cette nouvelle intervention permettra une meilleure réactivité de l'orientation et ainsi de limiter l'installation dans le RSA.

5. Axe 5 : L'accompagnement social individuel et collectif

Pour certains allocataires du RSA plus éloignés de l'emploi, un accompagnement social est nécessaire. Il a pour objet de lever les freins à l'accès ou au retour à l'emploi par la construction d'un parcours individualisé.

Dans le Nord, 30% des allocataires du RSA sont orientés vers l'insertion sociale. Il convient donc d'organiser sur les territoires l'accompagnement individuel de ces publics par les référents et de proposer une offre d'insertion sociale par le biais d'actions collectives.

Les modalités de l'accompagnement social individuel par les référents sont simplifiées. Deux modes d'accompagnement sont proposés :

- l'accompagnement « **Insertion** » qui consiste à :
 - contribuer à une plus grande autonomie dans la mise en œuvre du projet d'insertion de l'allocataire,
 - remobiliser l'allocataire par l'identification et la valorisation de ses ressources et de ses compétences dans un objectif de retour à l'emploi,
- le **soutien ponctuel** qui consiste à :
 - s'assurer de la bonne connaissance des droits et devoirs des personnes et de la réalité de l'ouverture des droits,
 - informer sur les ressources territoriales existantes.

Au niveau des Directions Territoriales, les Pôles Lutte contre les Exclusions et Promotion de la Santé s'assureront de la bonne couverture des besoins et du respect des objectifs d'accompagnement des allocataires du RSA.

Par ailleurs, des actions sociales collectives seront financées afin de redynamiser, valoriser les potentialités de la personne pour la rendre actrice de son parcours.

A cette fin, ces actions collectives pourront croiser un ou plusieurs champs d'intervention : mobilisation sociale, santé, développement du lien social, insertion par la culture.

Ces actions valoriseront le socle de compétences nécessaire au retour à l'emploi, notamment les savoirs-être. Chaque action devra contribuer à l'insertion des allocataires relevant des droits et devoirs dans la perspective de leur sortie du dispositif RSA.

Les modalités de financement reprises en annexe prendront en compte la pertinence de l'action, les objectifs affichés et les cofinancements mobilisés.

En conséquence, il est proposé au Conseil départemental :

- d'adopter les modalités de mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique d'insertion telles que décrites au présent rapport,
- de m'autoriser à lancer l'appel à projets départemental dont les modalités de financement sont précisées dans l'annexe ci-jointe.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 H 29. 62 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ARLABOSSE ainsi que par Messieurs BAUDOUX,

BEAUCHAMP, MANIER (porteur du pouvoir de Madame VARLET) et RAGAZZO, sortis momentanément.

Madame DEVOS ainsi que Messieurs HIRAUX, MONNET et POIRET, présents à l'appel de l'affaire,

avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Les Conseillers départementaux repris dans le tableau ci-dessous, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné procuration :

Absents au vote	Porteurs de pouvoirs
Marie TONNERRE	Régis CAUCHE
Jean-Noël VERFAILLIE	Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Vote intervenu à 18 H 45.

Au moment du vote, 61 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 73

Majorité absolue des suffrages exprimés : 37

Pour : 44 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 29 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n° 2/1 sont adoptées à la majorité.

• Rapport n° 2/2

Madame Isabelle CHOAIN indique que les difficultés du département dans les domaines sanitaires et sociaux sont telles que le Nord mériterait un traitement positivement inégalitaire de la part de l'Etat. Elle partage le souci premier, exprimé dans ce rapport, de gommer le déficit de réponse et d'améliorer la couverture territoriale, mais constate cependant le manque criant d'investissements financiers pour parvenir à ces objectifs.

Madame CHOAIN précise que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre ce rapport.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT note que le PRIAC est un outil de travail important, mais fait observer qu'il y a un problème majeur sur le plan financier. Elle souligne que le taux d'équipement est nettement inférieur aux besoins exprimés par les personnes handicapées et les personnes âgées.

Madame STANIEC-WAVRANT évoque la question de l'habilitation à l'aide sociale.

Madame STANIEC-WAVRANT signale que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre ce rapport.

Madame Doriane BECUE indique que le Département est effectivement soumis à de grosses difficultés budgétaires, mais rappelle que des moyens supplémentaires ont été votés pour le secteur de l'aide à domicile.

Madame BECUE fait observer qu'un gros travail est mené dans le domaine du handicap.

Monsieur le Président apporte quelques précisions complémentaires en ce qui concerne le PRIAC. Il souligne, par ailleurs, l'ouverture de plusieurs établissements qu'il a visités récemment.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne

pouvoir à Isabelle CHOAIN, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Régis CAUCHE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Virginie VARLET donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvia DUHAMEL

Absente excusée : Geneviève MANNARINO

Absents : Arnaud DECAGNY, Yves DUSART, Michel PLOUY, Christian POIRET

N° 2.2

DGSOL/2016/22

OBJET :

**AVIS SUR LE PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL
D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPS ET DE LA PERTE
D'AUTONOMIE (PRIAC) 2015-2018**

Aux termes des articles L1434-3 et R1434-1 du code de la santé publique, « le projet régional de santé fait l'objet, avant son adoption, d'une publication sous forme électronique. La conférence régionale de la santé et de l'autonomie, le représentant de l'Etat dans la région et les collectivités territoriales disposent de deux mois, à compter de la publication de l'avis de consultation sur le projet régional de santé au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, pour transmettre leur avis à l'Agence Régionale de Santé ».

Par ailleurs, l'article L312-5-1 du code de l'action sociale et des familles prévoit l'établissement par le directeur général de l'ARS d'un programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, composé d'objectifs de programmation pour la mise en œuvre du schéma régional médico-social, dans son volet relatif aux établissements et services pour personnes âgées et handicapées. Il dresse, pour les prestations financées par l'ARS, les priorités de financement en matière de création, d'extension et de transformation au niveau régional.

Le PRIAC depuis l'entrée en vigueur de la loi Hôpital Patients, Santé, Territoires constitue l'un des programmes obligatoires du PRS.

Il est cadré financièrement pour ce qui concerne les structures relevant d'un financement total ou partiel de l'Assurance Maladie.

Relatif au champ médico-social, il a une double dimension : il constitue le plan d'action du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS) et fixe les priorités financières pluriannuelles pour la répartition des crédits d'assurance maladie alloués limitativement à la

Région Nord-Pas-de-Calais. A ce titre, il sert de référence aux évolutions d'autorisation, y compris le cas échéant par appels à projets médico-sociaux.

L'ARS sollicite l'avis du Département sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2015-2018 (PRIAC), qui comporte notamment l'actualisation du périmètre financier dont les dotations fixées par la CNSA pour les exercices concernés.

Le projet de PRIAC 2015-2018, qui actualise le PRIAC 2014-2017, publié le 23 février 2015, comporte 3 parties :

- le bilan du développement de l'offre médico-sociale autorisée au cours des 5 dernières années (2010-2014),
- le bilan du SROSMS à la mi-parcours et les perspectives 2016,
- le nouveau périmètre financier du PRIAC.

L'actualisation du périmètre financier du PRIAC sur la période 2015-2018 est nécessaire compte tenu :

- o de la notification de la 2^{ème} tranche du plan autisme 2013-2017 soit 2 990 695 € pour le Nord-Pas-de-Calais.
- o de la confirmation de mesures nouvelles pour le handicap rare à hauteur de 1 453 996 €.

Le projet de PRIAC a fait l'objet d'un examen en Commission de Coordination médico-sociale le 4 septembre 2015 et a été présenté en commission spécialisée médico-sociale le 17 septembre 2015.

Le projet de PRIAC 2015-2018 – Bilan et perspectives – couvre une période qui dépasse celle couverte par les engagements du Département au titre de ses schémas.

Sur l'aspect méthodologique, il convient de souligner le travail de coordination et de concertation mené en amont par les services du Département et de l'Agence Régionale de Santé dont l'aboutissement permet de s'assurer de la cohérence entre les priorités départementales et les orientations régionales et de participer à la concrétisation des objectifs du Schéma Directeur d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSMS) pour les champs de compétences complémentaires ou partagés.

Ce projet de PRIAC offre une lisibilité de l'action publique par la communication des moyens budgétaires mobilisés pas les deux Conseils Départementaux et par l'Agence Régionale de Santé.

Il est cohérent avec les orientations politiques du Département déclinées dans les schémas en cours d'exécution, à savoir :

- le développement des parcours,
- l'amélioration des réponses aux besoins par l'adaptation et la diversification de l'offre,
- la spécialisation de l'accompagnement des prises en charge pour certains publics prioritaires,
- l'amélioration de la qualité et de l'efficacité au bénéfice des usagers.

I – Analyse du bilan du PRIAC au regard de la mise en œuvre du SROMS à la mi-parcours et sa cohérence avec le SDOSMS

Les travaux engagés, dans la période couverte par le PRIAC, ont été en corrélation avec les priorités du SDOSMS, et notamment :

– Une recomposition de l’offre dans une logique de parcours

Après une phase de développement quantitatif de l’offre en cours d’exécution, l’action conjointe dans cette période visant à optimiser, activer et recomposer l’offre existante, dans une logique de parcours avec les moyens alloués, au travers des contrats pluriannuels d’objectifs et de moyens, mais également dans le cadre du renouvellement des autorisations lié aux évaluations externes, se poursuit.

L’évaluation des dispositifs existants est en cours d’exécution.

– Une adaptation de l’offre dans une logique de soutien à domicile et d’aide aux aidants

S’agissant de l’aide aux aidants déployée dans le cadre de la politique de soutien à domicile, la requalification de l’équipement médico-social, par le biais notamment de transformations de places de Services d’Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) en Services d’Accompagnement Médico-Sociaux pour Adultes Handicapés (SAMSAH), via des appels à candidatures conjoints et par le biais d’un travail de recomposition de l’offre en accueil de jour et en accueil temporaire, est en cours d’exécution. Ces travaux sont menés conjointement à l’issue de diagnostics territoriaux partagés, sur les champs des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Au total, ce sont 710 925 euros correspondant à 60 places de SAMSAH sur la Sambre-Avesnois et le Valenciennois qui ont été financées et/ou autorisées sur des crédits de paiement antérieurs à 2015, non encore installées au 1^{er} janvier 2015.

Trois des quatre zones dépourvues de ces services dans le Nord en sont à présent dotées : Sambre-Avesnois, Cambrésis et Roubaix-Tourcoing. La Flandre Intérieure reste à pourvoir.

Sur 2015-2017, 1 360 052 euros seront consacrés au financement régional de 136 places de SAMSAH notamment 38 places dans le Nord pour l’accompagnement d’adultes avec autisme par transformation partielle de places de SAVS.

La création de 17 plateformes de répit à l’échelon régional, financées conjointement, a eu vocation à couvrir le territoire départemental et vient compléter les dispositifs existants, sur le secteur des personnes âgées dans un premier temps.

– Une adaptation et un décloisonnement de l’offre pour une spécialisation de l’accompagnement et des prises en charge pour certains publics prioritaires

Si on peut se féliciter du travail conjoint mené entre le Département et l’ARS sur la transformation de certains SAVS en SAMSAH en réponse notamment à l’avancée en âge des personnes en situation de handicap, plusieurs questions demeurent en suspens. En effet, il conviendrait de ré-interpeler quant au nécessaire volet soins des structures non-médicalisées et sur l’optimisation des

SSIAD « personnes handicapées » qui pourraient apporter des réponses ponctuelles sur le besoin de médicalisation de certaines structures de types foyers de vie.

Un conventionnement « SSIAD PH/établissements d’hébergement non médicalisés », assorti d’une évaluation de l’apport produit, est en cours de communication aux fédérations et têtes de réseaux.

Concomitamment, le Département pilote une étude régionale visant à évaluer les dispositifs autorisés pour personnes handicapées confrontées à l’avancée en âge. Un plan d’actions sera ensuite dégagé.

– Une diversification de l’offre pour une meilleure inclusion en milieu ordinaire dans un contexte d’adaptation de l’offre et de raréfaction des moyens budgétaires

La priorisation à l’accompagnement en milieu ordinaire a donné lieu notamment au financement conjoint de dispositifs d’inclusion sur le territoire de Roubaix-Tourcoing. La coopération, la coordination, la mutualisation des services médico-sociaux, et leur structuration territoriale permettant un accompagnement de la personne dans son lieu de résidence, a constitué en effet une voie de progrès.

– Un moratoire en créations nettes de places après une phase de développement quantitatif et dans une période de raréfaction des moyens budgétaires

– La mise en place d’une démarche qualité dans les établissements et services médico-sociaux autorisés par :

- o le pilotage et le suivi tripartite des évaluations externes rendues obligatoires par la loi 2002.
- o les Contrats Pluriannuels d’Objectifs et de Moyens (CPOM) et les conventions tripartites.

II – Analyse des perspectives à fin 2016 du PRIAC

Au regard de l’état de réalisation des principaux travaux menés à la mi-parcours du schéma régional, le projet de PRIAC 2015-2018 prévoit les perspectives d’ici fin 2016 autour de 3 grands axes :

– Développer, organiser et adapter l’offre médico-sociale sur l’ensemble du territoire et notamment :

- o Poursuivre la politique de renforcement des services par créations nettes, optimiser et reconvertir l’offre existante et, en corollaire, apporter un soutien aux aidants.

Pour le Département du Nord, l’optimisation de l’offre se fera essentiellement par recomposition et marginalement par créations nettes de places.

- o Poursuivre la structuration de l’offre médico-sociale par zone de proximité et territoire de santé, afin d’offrir une palette socle de places en institutions et services pour une continuité des parcours.
- o Poursuivre la mise en œuvre du parcours PAERPA sur le Valenciennois-Quercitain auquel le Département participe.

- o Développer la capacité de réponse aux besoins encore insuffisamment couverts (dépistage, diagnostic précoce, autisme, handicap psychique).
- o Prioriser l'ouverture des places autorisées dans les schémas antérieurs.
- o Contribuer à la mise en œuvre des préconisations du rapport « zéro sans solution », de Denis Piveteau.

Le Ministre en charge des personnes en situation de handicap appelant de ses vœux la capitalisation des initiatives existantes, à l'occasion des préconisations du rapport « zéro sans solution », les travaux engagés par le Département, l'ARS en lien avec la MDPH, dans le cadre de la prévention et de la gestion des situations complexes, gagneront à être exploités dans ce nouveau cadre. Entre autres, les situations font l'objet d'une approche multipartenariale pour trouver des solutions pluriinstitutionnelles simultanées permettant des parcours individualisés. Le co-portage de ce dispositif par l'ARS, le Département, la MDPH est indispensable pour la mobilisation des acteurs potentiellement en situation d'apporter une partie de la réponse, notamment ceux du soin, du médico-social et du social.

Le Département du Nord demande à faire partie des départements qui bénéficieront de crédits étayant ces prises en charge et être associé étroitement aux travaux relatifs à la mise en œuvre de la coopération Franco-Belge.

La mise en œuvre d'équipes mobiles pourrait contribuer, par ailleurs, à diminuer les ruptures constatées actuellement, à condition que les modalités de coopération avec des structures médico-sociales soient opérantes.

Le Département réitère sa demande de voir traiter la continuité de parcours dans le champ médico-social (ce qui induit les week-end et vacances) et de progresser opérationnellement sur les partenariats MECS – ITEP – IME.

- **Prendre en compte les problématiques complexes et transversales dans le cadre de programmes régionaux et de travaux spécifiques :**
 - o **Autisme :** mettre en œuvre et décliner sur les zones de proximité les grands chantiers du plan régional.

Le Département du Nord souhaite que les moyens du Centre Régional Autisme (CRA) soient renforcés dans le cadre de la déclinaison du Plan Régional Autisme et sur la complétude des réponses apportées au plan, notamment à destination des adultes.

- o Accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap

Le Département du Nord accompagnera le renforcement des CAMPS existants dans le cadre du Plan Autisme dans un contexte budgétaire contraint. Il rappelle l'engagement à la mise en œuvre de temps de travail concertés sur la problématique de la prévention précoce (convention ARS et CD59 et 62). Il réitère sa demande de réalisation, a minima, d'une rencontre annuelle avec les CAMPS et les réseaux périnatalité en vue d'aborder de façon globale la prévention précoce.

- o Personnes en situation de handicap psychique : poursuivre la réflexion engagée pour améliorer l'accompagnement et créer les conditions d'un parcours de santé.

- o Vieillesse et handicap rare poursuivre la politique menée en faveur des personnes âgées dépendantes dans le cadre du plan maladies neuro-dégénératives et de la future loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Le Département du Nord souhaite que soit enclenchée une dynamique partenariale tant sur la question des maladies neuro-dégénératives des moins de 65 ans, que sur le handicap rare au regard du constat d'une méconnaissance par les acteurs locaux des ressources potentielles locales, interrégionales et nationales, occasionnant des situations pour lesquelles les réponses apportées restent inadaptées, les familles demeurant alors en grande difficulté.

- **Soutenir la performance de l'offre médico-sociale et notamment :**
 - o Poursuivre la dynamique de contractualisation,
 - o Veiller à la qualité des prestations et à la sécurité des prises en charge,
 - o Analyser les rapports d'évaluation externe dans la perspective du renouvellement des évaluations.

Ces perspectives de travail, en cohérence avec les délibérations cadre pour la Prévention et la protection de l'Enfance ainsi que pour l'Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap adoptés par le Conseil Départemental le 17 décembre 2015, s'inscriront dans le cadre de l'évolution du contexte institutionnel et législatif : réforme territoriale, futures lois de modernisation du système de santé et loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Le projet de PRIAC 2015-2018, et notamment les perspectives à l'horizon 2016, couvre une période qui dépasse celle couverte par les engagements du Département au titre de ses schémas.

Pour autant, ces perspectives, dans un contexte budgétaire départemental contraint, sont dans la continuité des politiques publiques départementales menées durant le SDOSMS 2012-2015.

EN CONSEQUENCE,

Je propose au Conseil Départemental :

- d'émettre un avis relatif au PRIAC dans les termes repris ci-dessous et de m'autoriser à signer sa transmission à l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais.

«Le PRIAC soumis à avis intègre globalement les observations émises par les services départementaux dans la phase préparatoire marquée par une concertation aboutie.

La proposition de répartition des moyens de financement traduite au PRIAC 2015-2018 permet de progresser dans la couverture en services diversifiés par territoires de proximité, principalement par recombinaison de l'offre médico-sociale, mais aussi par de nouveaux services de soutien à domicile et d'appui aux aidants.

Il est nécessaire de poursuivre l'approfondissement de la coordination des programmations respectives ainsi que le travail amorcé de coopération et d'animation territoriale et

d'intégrer à l'avenir les dispositions relatives à la délibération cadre des politiques de l'autonomie du Conseil Départemental du Nord, et de la délibération cadre relative à la Prévention et la protection de l'Enfance du 17 décembre 2015 ».

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 H 46. 61 Conseillers départementaux étaient présents, ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Absents au vote	Porteurs de pouvoirs
Monsieur GOSSET	Monsieur MONNET
Monsieur HENNO	Monsieur PICK

Vote intervenu à 18 H 56.

Au moment du vote, 61 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 46 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 29 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

La proposition du rapport n° 2/2 est adoptée à la majorité.

• Rapport n° 2/3

Madame Marie-Annick DEZITTER, Vice-Présidente en charge de la Santé, de la Prévention et de la Communication, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur Marc GODEFROY confirme l'accord du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen avec ce rapport.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN,

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEVOS ainsi que par Messieurs HIRAUX, LEFEBVRE et MONNET, sortis momentanément.

Mesdames FILLEUL et ZOUGGAGH, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Les Conseillers départementaux repris dans le tableau ci-dessous, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné procuration :

Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Luc MONNET, Olivier HENNO donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Régis CAUCHE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Virginie VARLET donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvia DUHAMEL

Absente excusée : Geneviève MANNARINO

Absents : Arnaud DECAGNY, Yves DUSART, Michel PLOUY, Karima ZOUGGAGH

N° 2.3

DGSOL/2015/969

OBJET :

**AVIS RELATIF AU PROGRAMME REGIONAL
AMELIORATION DE LA COUVERTURE VACCINALE**

Par délibération en date des 19, 20 et 21 décembre 2011, le Conseil Général a émis un avis sur le Projet Régional de Santé (PRS) composé du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS), du Schéma Régional d'Organisation de Soins (SROS) et du Schéma Régional de Prévention (SRP).

Suite aux différents avis émis notamment par la conférence régionale de santé et de l'autonomie, les collectivités locales, la Région et l'Etat, le Directeur de l'Agence Régionale de Santé a arrêté le Projet Régional de Santé le 12 janvier 2012 sans le Schéma Régional de Prévention.

Le Conseil Général a émis un avis sur un document actualisé du Schéma Régional de Prévention par délibération du 26 mars 2012.

Le PRS est décliné en différents programmes régionaux.

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) a sollicité l'avis du Conseil Départemental par courrier en date du 2 octobre 2015 sur le Programme Régional « Amélioration de la Couverture Vaccinale 2014-2018 », conformément aux dispositions de l'article L1434-3 et R1434-8 du code de la santé publique.

I Le Programme Régional « Amélioration de la Couverture Vaccinale (PRAVA) »

Le document comprend 4 parties : place de la vaccination dans la lutte contre les maladies infectieuses, état des lieux des stratégies de promotion de la vaccination, situation des indicateurs liés à la couverture vaccinale régionale et définition des priorités vaccinales, programme pour la région, mise en œuvre et évaluation du PRAVA.

La vaccination est un acte de prévention individuelle et collective.

Les vaccins ont prouvé leur efficacité.

Ils ont, comme des médicaments, des effets secondaires, le plus souvent bénins. Le rapport bénéfice/risque n'est pas remis en cause.

L'obtention et le maintien d'une bonne couverture vaccinale limite le risque d'épidémies.

La région connaît une mobilisation ancrée des professionnels de santé et des acteurs institutionnels (Départements, Assurance Maladie, Education Nationale ...)

Cependant, la couverture vaccinale reste insuffisante en région :

- Des indicateurs inférieurs à la couverture nationale pour DTP, coqueluche, hépatite, mais la plupart des objectifs nationaux sont atteints ;
- Une couverture Rougeole Oreillons Rubéole (ROR) proche de la moyenne nationale, mais des objectifs nationaux non atteints.

Les priorités vaccinales définies sont la vaccination contre :

- le méningocoque C : plusieurs cas groupés chez des étudiants lillois, 4 décès,
- la grippe, recommandée chez les femmes enceintes, les personnes en situation d'obésité, les personnes âgées et les professionnels de santé,
- ROR,
- Coqueluche devant une recrudescence des cas observés chez les nourrissons, notamment par contamination par des adolescents et jeunes adultes mal vaccinés,
- Cancer de l'utérus,
- Tuberculose.

Deux objectifs prioritaires ont été identifiés. Ils se déclinent en objectifs intermédiaires puis en pistes d'actions.

Une attention particulière sera portée aux personnes fragilisées : jeunes (non insérés, étudiants), personnes en grande précarité économique (travailleurs pauvres, chômeurs, allocataires de prestations sociales à faibles revenus, exclus (SDF, Grands marginaux personnes seules en rupture familiale), étrangers (Roms, étrangers en situation irrégulière), personnes détenues, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Les 2 objectifs prioritaires sont d' (de) :

- Inciter à la vaccination : développer des actions d'éducation pour la santé dans le champ des vaccinations, accompagner les acteurs de la prévention
- Faciliter l'accès à la vaccination : rappeler le contexte juridique portant sur la vaccination des professionnels et des étudiants, faire monter en compétence les professionnels de santé, répondre aux attentes des professionnels de santé, encourager la réalisation des vaccinations, notamment sur les lieux de vie et mettre en œuvre des campagnes de vaccinations spécifiques, conduire des actions spécifiques sur les populations fragiles.

La mise en œuvre opérationnelle du PRAVA repose sur la mise en place d'un comité de suivi. Le pilotage institutionnel sera réalisé par la Commission de Coordination de la Prévention, de la Santé Scolaire, de la Santé au Travail et de la Protection Maternelle et Infantile (CCP).

La première phase consistera à prioriser les pistes d'action, à élaborer des fiches actions et à s'assurer de leur mise en œuvre. Cela suppose un travail en commun avec les acteurs compétents sur les actions prioritaires.

L'évaluation du PRAVA cherchera notamment à analyser :

- l'impact du programme en suivant l'évolution du taux de couverture vaccinale régionale, par zone de proximité pour les vaccinations prioritaires.
- le processus de mise en œuvre.

II Analyse des propositions

Ce programme a été construit dans un processus de concertation participatif et multisectoriel, associant les services du Département.

Le programme mobilise l'ensemble des acteurs potentiels, divers milieux de vie, des publics prioritaires dont les populations vulnérables, des temps particuliers visant à toucher ces publics ciblés.

Les catégories de bénéficiaires prioritairement visés sont les personnes les plus vulnérables aux risques de contamination et celles qui éprouvent le plus de difficultés pour accéder au système de soins et de prévention.

Le programme vise la montée en compétence des professionnels de santé départementaux. La mise en œuvre de protocoles de coopération permettant la délégation aux infirmières de la prise en charge des personnes d'au moins 6 ans sera facilitée.

Il prévoit également la création d'une « hotline-vaccinations » ainsi qu'un site de suivi des vaccinations « mes vaccins.net », ce qui devrait faciliter le suivi de la couverture vaccinale.

III Impact sur les politiques départementales

Si la santé relève d'une politique nationale mise en œuvre en région par l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Départements sont également des décideurs et acteurs en santé. En effet, ils ont une compétence large en matière de solidarité aux différents âges de la vie, mais aussi dans les domaines de l'éducation, la jeunesse, le transport, l'environnement, la culture, le sport. Ils participent ainsi à la création d'un environnement propice au mieux être et à la santé pour tous les habitants de la région, particulièrement pour les publics fragilisés ou les publics cibles (enfance et famille, enfance en danger, jeunes, personnes en insertion ou en situation de précarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap). Les Départements sont au cœur des questions relatives à la périnatalité, à la parentalité, à l'identification des troubles sensoriels, liés au handicap, du langage.

Les services du Département assurent, en proximité sur les territoires, une mission d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, d'accès aux droits et d'accompagnement à la prévention et aux soins (à noter l'importance de l'action des services de PMI, des Services de Prévention Santé (SPS) et d'EPICEA). Les Départements sont des acteurs majeurs de la prévention.

Le Département du Nord a choisi de garder la mise en œuvre des actions de vaccination par délégation de l'Etat. Une convention précise les modalités de mise en œuvre de cette délégation.

Le Département est particulièrement concerné par le développement des actions d'éducation pour la santé dans le champ des vaccinations du fait des publics (femmes enceintes, insertion, personnes âgées ou en situation de handicap), soit par actions directes de ses services, soit du fait des partenariats noués avec les acteurs visés : centres de planification familiale, lieux d'accueils de la petite enfance,

structures sociales de proximité, établissements ou familles d'accueil pour personnes âgées ou en situation de handicap, associations d'insertion.

Les services départementaux participent à la mise en œuvre de la politique vaccinale, aux côtés des médecins libéraux, des médecins du travail et de l'Education Nationale. Ils participent au dispositif de vaccinations gratuites et accessibles à tous, harmonisé sur l'ensemble du territoire. Les catégories de bénéficiaires prioritairement visés sont les personnes les plus vulnérables aux risques de contamination et celles qui éprouvent le plus de difficultés pour accéder au système de soins et de prévention.

A cette fin, les services de santé du Département du Nord s'inscrivent dans le réseau local et collaborent avec les partenaires œuvrant auprès des publics en situation de précarité, populations marginalisées, détenues, ou ayant un accès difficile aux services de santé et à la prévention.

La mise à jour des vaccins obligatoires, ainsi que des principaux vaccins qui font l'objet d'une recommandation particulière par les autorités de santé, est proposée systématiquement dans les consultations des services de PMI (plus de 30 000 enfants concernés) et des Services de Prévention Santé (SPS) (2 418 personnes vaccinées en 2014) : prescription de vaccins et réalisation de l'acte vaccinal, dons de vaccin pour les publics ayant des difficultés d'accès aux droits ou rencontrant des difficultés d'autonomie pour l'accès aux soins.

La couverture vaccinale est également vérifiée par les services de PMI dans le cadre des bilans de 4 ans (près de 28 000 enfants concernés en 2014), le suivi prénatal (1 805 femmes en consultations, 5 270 suivies à domicile), la planification familiale (près de 7 000 personnes), le suivi et le contrôle du personnel de plus de 500 établissements d'accueil des jeunes enfants, des assistants maternels (plus de 20 000) et familiaux (environ 3 500), lors de l'agrément ou de son renouvellement.

Les SPS ont sensibilisé près de 10 000 personnes en 2014 dans le cadre d'actions collectives.

IV Les moyens pour assurer la mise en œuvre :

Les moyens dédiés à ce programme ne sont pas précisés.

EN CONSEQUENCE,

Je propose au Conseil Départemental :

- d'émettre un avis relatif au Programme Régional « Amélioration de la Couverture Vaccinale » dans les termes suivants :

Le Département du Nord est favorable au développement du Programme Régional « Amélioration de la Couverture Vaccinale » du fait de son efficacité attendue sur la santé et la qualité de vie des nordistes.

Cependant, il sera vigilant à l'articulation avec ses propres politiques et aux moyens alloués pour

assurer sa mise en œuvre.

Le Département du Nord réaffirme la nécessité impérieuse de bénéficier de moyens supplémentaires pour permettre à la région Nord – Pas-de-Calais de rattraper son retard du fait de la situation sanitaire très dégradée et corriger les inégalités sociales et territoriales de santé.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 H 57. 61 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FILLEUL et Monsieur POIRET, sortis momentanément.

Madame FREMAUX, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Vote intervenu à 18 H 59.

Au moment du vote, 62 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 76

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 76 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport n° 2/3 est adoptée à l'unanimité.

• Rapport n° 2/4

Madame Doriane BECUE, Vice-Présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, présente le rapport relevant de sa délégation qui comporte un erratum.

Après avoir répondu à une question de Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN,

Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Luc MONNET, Olivier HENNO donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Régis CAUCHE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Virginie VARLET donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvia DUHAMEL

Absente excusée : Geneviève MANNARINO

Absents : Arnaud DECAGNY, Yves DUSART

N° 2.4

DEF/2016/49

OBJET :

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL D'EVALUATION ET DE MISE A L'ABRI POUR LES MINEURS ISOLES ETRANGERS (MIE) POUR 2016

La circulaire du Ministère de la Justice du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers organise la protection des mineurs isolés étrangers mise en œuvre par les Départements.

La procédure mise en place comprend 3 phases :

- une mise à l'abri dans le cadre d'un accueil provisoire de 5 jours (article L 223-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles) par le Département où se présente le jeune,
- l'évaluation des critères d'isolement et de la

minorité conformément au protocole d'évaluation instauré dans un souci d'harmonisation des pratiques,

- l'orientation des MIE sur l'ensemble du territoire national selon un système de péréquation géré par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

La circulaire prévoit le financement par l'Etat de cette phase d'évaluation mise à l'abri à hauteur d'un prix de journée fixé à 250 € pendant 5 jours par jeune, soit 562 000 € de recettes en 2015.

La péréquation a fait l'objet d'un protocole avec l'Assemblée des Départements de France. Elle s'effectue sur la base de la part des jeunes de moins de 19 ans dans chaque Département. Pour le Nord, ce pourcentage correspond à 4,52 % (le plus important au niveau national) soit 183 nouveaux accueils par an pour 4 000 entrées nationales annuelles.

Cette péréquation peine aujourd'hui à se poursuivre au regard de l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 janvier 2015 qui remet en cause le fondement juridique de la péréquation. Le projet de loi réformant la protection de l'enfance en cours propose d'assurer le maintien de la péréquation : *« Le ministre de la justice fixe les objectifs de répartition proportionnée des accueils de ces mineurs entre les Départements, en fonction de critères démographiques et d'éloignement géographique »*. L'entrée des mineurs isolés étrangers se centrant sur quelques Départements, en premier lieu desquels Paris, le Nord et la Seine-Saint-Denis, il est indispensable que la péréquation continue à s'exercer.

En effet, le Département du Nord est le 2^{ème} Département de France impacté par l'arrivée de jeunes se déclarant mineurs isolés étrangers sur son territoire, après Paris. Le nombre d'entrées dans le Département est toujours aussi important ; 649 jeunes sont entrés dans le dispositif d'Evaluation et de Mise à l'Abri (EMA) en 2014 et 615 en 2015. 520 ont bénéficié d'une évaluation en 2015 dont 176 ont été confiés à l'ASE du Nord, 38 à un autre Département et 303 ne relevant pas d'une prise en charge à l'ASE (une part de ces jeunes revient à l'ASE sur décision des juges des enfants ou de la Cour d'Appel).

Sur les 884 entrées entre le 1^{er} janvier 2014 et le 30 juin 2015, 46,5 % des jeunes provenaient respectivement des 3 pays suivants : Guinée Conakry, Algérie et Mali.

Conformément à la circulaire ministérielle, le Département a mis en place un dispositif EMA, dont la gestion a été confiée à l'EPDSAE et à la SPReNe.

Centralisé à Lille, le dispositif EMA accueille, évalue et procède à la mise à l'abri des jeunes étrangers primo arrivants sollicitant une mesure de protection de l'enfance auprès du Département du Nord.

Parallèlement, le Département a engagé un travail avec les services préfectoraux en particulier la Police de l'Air et des Frontières (PAF) pour les vérifications d'identité et documentaires. Ces orientations vers la PAF a pour intérêt de sécuriser les évaluations.

Le projet de loi réformant la protection de l'enfant, actuellement en discussion au Parlement va venir préciser, au-delà de l'entretien social et de la vérification des

documents d'état civil, les conditions d'examen médicaux.

Le partenariat avec le Parquet sera accru pour permettre un pilotage des évaluations par le Parquet au-delà des 5 premiers jours d'évaluation dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire, conformément aux dispositions légales.

Par ailleurs, le travail de coopération avec les pays d'origine sera renforcé, en lien avec les services de l'Etat, pour sensibiliser les autorités aux risques encourus par les mineurs qui émigrent sur le territoire départemental.

Compte tenu des flux d'arrivées et afin de maintenir l'évaluation de la minorité et de l'isolement dans le délai de 5 jours, le service a été pourvu d'un poste supplémentaire lors de l'été 2014 et d'un second poste en octobre 2015, en raison d'un pic d'activité en septembre avec 80 entrées.

Concernant la mise à l'abri, les 10 places ouvertes initialement se sont très vite montrées insuffisantes. Aussi, la mise à l'abri est étendue à 30 places : 10 au sein de la MAJT (foyer de jeunes travailleurs à Lille où sont également situés les locaux d'EMA) et 20 places auprès de l'ABEJ (dont 10 ouvertes depuis le mois de décembre). L'auberge de jeunesse de Lille peut par ailleurs répondre à la mise à l'abri en cas de pic d'activité au cours de l'année.

Aussi, il est proposé d'adapter selon les éléments ci-dessus la convention EMA pour l'année 2016 pour un montant global de 630 000 € versés ainsi :

- 338 000 € versés à laSPReNe correspondant au financement de 4 postes d'évaluateurs et de 10 places de mise à l'abri auprès de la MAJT soit environ 40 € par jour et par jeune,
- 292 000 € versés à l'ABEJ pour l'ouverture de 20 places de mise à l'abri soit 40 € par jour et par jeune.

Ce dispositif d'évaluation et de mise à l'abri, pour une durée de 5 jours, fait l'objet d'un remboursement par l'Etat dans les conditions précisées ci-avant et sa mise en œuvre est conditionnée au fait qu'il n'y ait pas d'impact financier pour le Département.

Conformément aux orientations départementales et au projet Entrée dans la Vie Adulte (EVA), un travail est engagé avec les services de l'Etat depuis l'été 2015 afin de favoriser la prise en charge des MIE devenus jeunes majeurs par les services de l'Etat et de permettre au Département d'assurer ses responsabilités en direction des mineurs qui lui sont confiés.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'approuver le renouvellement du dispositif départemental d'évaluation et de mise à l'abri pour les mineurs isolés étrangers géré par l'EPDSAE, la SPReNe et l'ABEJ,
- de m'autoriser à signer la convention jointe au présent rapport,

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits qui seront inscrits au Budget Départemental de l'exercice 2016 à l'article 9351 nature comptable 6574, sous réserve de son vote.

**Erratum au rapport n° DEF/2016/49
(Dossier n°2.4)**

Objet : Renouvellement du dispositif départemental d'évaluation et de mise à l'abri pour les mineurs Isolés Etrangers (MIE) pour 2016.

- 1- Dans le rapport, au 5^{ème} paragraphe de la deuxième page,

Au lieu de :

« ... L'auberge de jeunesse de Lille peut par ailleurs répondre à la mise à l'abri en cas de pic d'activité au cours de l'année. »

lire :

« ... L'auberge de jeunesse de Lille peut par ailleurs répondre à la mise à l'abri en cas de pic d'activité **pendant la période hivernale.** »

- 2- Dans la convention jointe au lieu de :

« Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education »

lire :

« Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer ».

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 H 59.

Mesdames CLERC-CUVELIER et STANIEC-WAVRANT sont membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer (EPDSAE). En raison de ces fonctions, elles ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote, ni être comptées dans le quorum. Elles n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur KANNER avait donné pouvoir à Madame STANIEC-WAVRANT. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur CABAYE (Président de l'EPDSAE) et Madame COEVOET (Membre du Conseil d'Administration de l'EPDSAE) avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur FICHEUX. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

60 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames FREMAUX et ZOUGGAGH et Monsieur PLOUY, sortis momentanément.

Vote intervenu à 19 H 01.

Au moment du vote, 63 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 2 (En raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 74 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 74

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 74 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport n° 2/4 sont adoptées à l'unanimité.

**COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS,
TOURISME, VIE ASSOCIATIVE**

Madame Joëlle COTTENYE, Vice-Présidente en charge de l'Education et des Collèges, présente le rapport 3/1 (Fonds départemental d'aide à la réussite du collégien) qui relève de sa délégation.

Monsieur Bernard BAUDOUX souligne que ce rapport remet en cause une politique départementale fondatrice de moyens donnés aux familles les plus modestes afin que leurs enfants puissent accéder à l'égalité des chances dans l'acquisition des savoirs et des connaissances.

Monsieur BAUDOUX estime que ce rapport est injuste et ajoute qu'il nécessiterait plus de temps de réflexion, d'analyse et d'étude d'impact sur les familles et sur les responsabilités importantes et graves que vont devoir prendre les chefs d'établissements. Il rappelle, par ailleurs, que dans le passé, le Groupe Union Pour le Nord n'a jamais contesté la politique des bourses départementales.

Monsieur BAUDOUX précise que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre ce rapport.

Madame Alexandra LECHNER note que si le montant de l'aide progresse, le nombre de bénéficiaires va lui baisser quasiment de moitié.

Madame LECHNER remarque que, dorénavant, ce sont les responsables des établissements qui vont instruire les demandes des familles. Elle signale que des principaux de collèges ne sont pas au courant de l'existence d'une

nouvelle aide départementale et, a priori, n'y sont pas favorables.

Madame LECHNER estime que ce nouveau dispositif est stigmatisant, injuste et paternaliste. Elle indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre ce rapport.

Madame Joëlle COTTENYE s'étonne que des principaux ne soient pas au courant de ce nouveau dispositif. Elle fait, par ailleurs, remarquer que ceux-ci sont attentifs à leurs publics et ont l'habitude de repérer des situations difficiles.

Madame COTTENYE souligne que le Département apporte une aide complémentaire et souhaite que l'argent public soit sciemment utilisé pour la réussite éducative des enfants.

Monsieur le Président revient sur la politique des bourses départementales et sur son coût de gestion. Il rappelle que lorsqu'il était Vice-Président chargé des Collèges en 1997, les bourses départementales avaient déjà été supprimées quand l'aide à la restauration pour les demi-pensions avait été mise en place.

Monsieur le Président fait observer que quatre principaux de collèges, pris au hasard, ont été interrogés et ont tous fait part de leur satisfaction quant à l'évolution de ce dispositif.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport amendé suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Maxime CABAYE donne

pouvoir à Doriane BECUE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Luc MONNET, Olivier HENNO donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Régis CAUCHE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Virginie VARLET donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvia DUHAMEL

Absente excusée : Geneviève MANNARINO

Absents : Arnaud DECAGNY, Yves DUSART

N° 3.1

DE/2015/984

OBJET :

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA REUSSITE
DU COLLEGIEN**

Le Conseil Départemental a engagé une réflexion sur l'ensemble de ses politiques volontaristes. Parmi celles-ci, le dispositif de bourses départementales accordées aux collégiens a fait l'objet d'une étude afin d'envisager son évolution vers une nouvelle aide à la réussite des collégiens.

Il s'agit, en effet, de réajuster le dispositif existant afin de cibler et venir en aide aux collégiens les plus en difficultés, tout en s'appuyant sur la capacité d'initiative des établissements.

Bilan des bourses départementales

Attribuée à 27 076 collégiens, en complément de la bourse nationale aux taux 2 et 3, la bourse départementale a ainsi représenté une dépense de 1 950 984 € au BP 2015 pour l'année scolaire 2014-2015, soit un montant de 72 euros par élève bénéficiaire, remis à son représentant légal sous forme de lettre-chèque distribuée par le collège.

Les collèges publics comptent 23,76 % de boursiers départementaux parmi leurs effectifs, tandis que les collèges privés en comptent 9,8 %.

En 2014/2015, 85 % des boursiers départementaux étaient scolarisés dans les collèges publics, qui accueillent 69 % des collégiens du département.

Une nouvelle aide à la scolarité

Il est proposé la création d'une « Aide à la réussite du collégien », versée à l'ensemble des collèges, pour apporter une aide financière ponctuelle aux élèves en situation de difficultés, sous la forme d'une aide à la scolarité.

Ce fonds vise la prise en charge d'élèves pour lesquels les équipes éducatives de l'établissement auraient constaté une difficulté à assumer une dépense exceptionnelle liée à leur scolarité.

Cette aide est accordée à l'ensemble des collèges publics et des collèges privés sous contrat du département du Nord (selon le tableau joint en annexe).

La base de calcul servant à la répartition des crédits entre établissements serait fixée 100 € par élève boursier (taux 3); le montant total nécessaire estimé est de 1 511 000 € en année scolaire pleine.

Deux versements seraient effectués dans l'année civile : l'un pour couvrir la période de janvier à juin, l'autre pour la période de septembre à décembre, au prorata du nombre de mois concernés.

En fin d'année scolaire, un état récapitulatif des aides accordées à chaque élève concerné serait établi et transmis par l'établissement au Département.

Modalités de gestion de l'aide

Sont éligibles à l'aide à la réussite du collégien, tous les élèves inscrits dans un collège du Nord, qu'ils soient domiciliés ou non dans le Département.

Cette aide en direction du collégien peut prendre la forme d'une prestation ou fourniture en nature ou d'une prestation financière mise en œuvre par le responsable de l'établissement, avec l'accord du représentant légal.

L'aide n'a pas vocation à couvrir les besoins d'une éventuelle aide à la demi-pension, sachant qu'une politique départementale spécifique existe à cet effet.

L'aide à la réussite du collégien est distincte des aides de l'Etat, comme le Fonds Social Collégien.

Calendrier de mise en œuvre

Pour la première année de mise en œuvre de cette nouvelle aide, le calendrier opérationnel serait le suivant :

- avril 2016 : 1^{er} versement de l'aide aux collèges par le Département
- Septembre 2016 : 2^{ème} versement de l'aide aux collèges par le Département.

Je propose au Conseil départemental :

- de mettre fin au dispositif des bourses départementales à compter de l'année scolaire 2015-2016.
- de mettre en place un nouveau dispositif intitulé « Aide à la réussite du collégien », à compter de janvier 2016
- de consacrer une somme de 1 511 000 € sur le compte 6514/9328 au budget départemental 2016, sous réserve du vote du budget primitif 2016.

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DE/2015/984

OBJET DU RAPPORT : Aide à la réussite scolaire du collégien EXPOSE DES MOTIFS

Le montant de cette aide est votée annuellement et deux versements seront effectués dans l'année civile : l'un pour couvrir la période de l'année scolaire courant de janvier à juin, l'autre pour la période scolaire suivante de septembre à décembre, au prorata du nombre de mois concernés.

Afin que le Collège, dans le cadre de l'autonomie qui lui est garantie pour la répartition de cette aide à la réussite basée sur l'année civile, puisse s'engager sur les deux années scolaires concernées, une convention sera signée par chacun des collèges concernés.

En complément des modalités de gestion de l'aide exposée au rapport, il y a lieu de prévoir la signature entre le Département et chaque collège bénéficiaire d'une convention fixant les modalités de paiement de cette aide versée en deux fois durant l'année civile.

DISPOSITIF

La conclusion du rapport est complétée comme suit :

- de m'autoriser à signer les conventions à intervenir selon le modèle joint en annexe.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 H 01. 65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Madame STANIEC-WAVRANT (porteur du pouvoir de Monsieur KANNER), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 19 H 17.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 5

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 77

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 49 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 28 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n° 3/1 amendé sont adoptées à la majorité.

COMMISSION INFRASTRUCTURES, MOBILITES, TRANSPORT

En l'absence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Vice-Président en charge des Infrastructures et des Transports, Monsieur Paul CHRISTOPHE présente le rapport 4/1 relatif au transfert de gestion des ouvrages GEMAPI du port de Gravelines/Grand-Fort-Philippe.

Monsieur Bertrand RINGOT regrette le pilotage politique global de ce dossier du Port de Gravelines/Grand-Fort-Philippe. Il pense qu'il aurait été judicieux et pertinent d'avoir au préalable et simultanément le débat sur le devenir global du port avec les institutions concernées afin de partager une vision commune de l'avenir de cet équipement nordiste.

Monsieur RINGOT précise que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendra sur ce rapport qui ne donne pas de perspectives de développement au port de Gravelines/Grand-Fort-Philippe et à ses populations.

Monsieur Paul CHRISTOPHE fait remarquer que ce rapport ne porte pas sur le devenir du port de plaisance, mais sur les ouvrages relatifs aux risques d'inondation et de submersion. Il s'étonne du propos de Monsieur RINGOT dans la mesure où il est également membre de l'exécutif de la Communauté Urbaine de Dunkerque ainsi que de la nouvelle institution intercommunale des Wateringues.

Monsieur CHRISTOPHE signale que des discussions seront engagées avec la Région avant la fin du mois de mars pour ce qui concerne le port départemental.

Monsieur RINGOT rappelle qu'il aurait aimé avoir un débat global sur ce dossier.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD,

Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Luc MONNET, Olivier HENNO donne pouvoir à Max-André PICK, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Régis CAUCHE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Virginie VARLET donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvia DUHAMEL

Absents excusés : Patrick KANNER, Geneviève MANNARINO

Absents : Arnaud DECAGNY, Yves DUSART, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

N° 4.1

DVD-E/2016/48

OBJET :

TRANSFERT DE GESTION DES OUVRAGES GEMAPI DU PORT DE GRAVELINES / GRAND-FORT-PHILIPPE

Le port de Gravelines – Grand Fort Philippe a été transféré au Département du Nord par l'Etat, le 1^{er} janvier 1984, en tant que port de pêche et de plaisance. Néanmoins, certains ouvrages et certaines emprises mis à disposition ont peu de fonctions portuaires ; ils participent davantage, voire totalement, à la défense contre les inondations et les submersions marines, compétence « orpheline » jusque 2014.

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) a créé la compétence obligatoire en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (compétence GEMAPI), qui comprend :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- **la défense contre les inondations et contre la mer,**
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence a été attribuée au bloc communal et, sur le territoire d'une communauté urbaine, à l'EPCI. La Communauté Urbaine de Dunkerque ayant approuvé cette prise de compétence au 1^{er} janvier 2016, soit deux ans avant

la date butoir prévue par la loi, l'ensemble des ouvrages du port de Gravelines – Grand-Fort-Philippe participant à la défense contre les inondations et contre la mer doivent être mis à disposition de la Communauté Urbaine à compter du 1^{er} janvier 2016, même s'ils ont d'autres fonctions et constituent à ce titre des ouvrages mixtes.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à finaliser les termes de la convention qui formalisera ce transfert puis à la signer. Il est notamment prévu que 2016 constitue une année de transition permettant aux différents partenaires d'organiser la poursuite d'activité.

Signataires de la convention

La convention a vocation à être signée entre l'Etat,

propriétaire des ouvrages portuaires, la Communauté Urbaine de Dunkerque, au titre de sa compétence GEMAPI, et le Département du Nord, en tant qu'ancien gestionnaire des ouvrages GEMAPI et gestionnaire actuel du port de Gravelines – Grand-Fort-Philippe.

Il est en effet important que le transfert de gestion des ouvrages GEMAPI à la Communauté Urbaine de Dunkerque, comme les écluses du bassin Vauban, n'empêche pas le bon fonctionnement du port de pêche et de plaisance.

Ouvrages transférés et conséquences

Le tableau, ci-après, reprend les ouvrages du port de Gravelines – Grand-Fort-Philippe, mis à disposition du Département en 1984, qui sont mis à disposition de la Communauté Urbaine de Dunkerque à compter du 1^{er} janvier 2016.

Nom de l'ouvrage ou de l'emprise	Type d'ouvrages : ouvrages exclusivement GEMAPI ou mixtes	Observations sur la fonction des ouvrages
Le Watergang du Schelfvliet	Ouvrage exclusivement GEMAPI	Exutoire secondaire du réseau de watergangs
L'écluse de chasse	Ouvrage exclusivement GEMAPI	Ouvrage du système d'endiguement
L'Ecluse 63 (ou Vauban)	Ouvrage mixte	Ouvrage du système d'endiguement. L'ouvrage permet également de maintenir en eau le bassin Vauban. Les manœuvres de l'écluse sont nécessaires pour les entrées et sortie des bateaux entre le port et la mer
L'éclusette aval du Schelfvliet	Ouvrage exclusivement GEMAPI	Ouvrage du système d'endiguement
Les perrés	Ouvrage mixte	Ouvrage du système d'endiguement. L'ouvrage participe au soutènement du domaine public routier communautaire en surplomb
L'écluse 63 bis	Ouvrage mixte	Ouvrage du système d'endiguement. Les manœuvres de l'écluse sont nécessaires pour le passage des bateaux entre le canal de l'Aa et le port
Le siphon du Grand Drack	Ouvrage exclusivement GEMAPI	Ouvrage du système d'endiguement
L'éclusette de la gérance	Ouvrage exclusivement GEMAPI	Ouvrage du système d'endiguement
La porte de garde du Schelfvliet (ou porte noire)	Ouvrage exclusivement GEMAPI	Ouvrage du système d'endiguement
Le Barrage 71 bis	Ouvrage exclusivement GEMAPI	Ouvrage du système d'endiguement
Vanne militaire 71	Ouvrage exclusivement GEMAPI	Ouvrage du système d'endiguement

Les autres ouvrages portuaires restent mis à disposition du Département, notamment :

- les quais du bassin Vauban, compte tenu qu'ils sont intimement liés à la fonction portuaire,
- les jetées,
- le plan d'eau du bassin Vauban et du chenal,
- les ponts de franchissement du chenal ou du canal.

La mise à disposition des ouvrages implique que l'EPCI assure l'ensemble des droits et des devoirs du propriétaire mais ne peut aliéner les ouvrages. Les ouvrages sont mis à disposition en l'état, à titre gratuit et sans compensation

puisque la loi MAPTAM permet à la Communauté Urbaine d'instaurer une taxe dédiée à la nouvelle compétence GEMAPI.

Cas particulier des ouvrages mixtes

Dans la mesure où les ouvrages à vocation mixte n'ont pas exclusivement pour fonction de remplir un rôle de protection contre les inondations, l'EPCI n'est tenu de prendre en charge l'exploitation, l'entretien, la réparation et la modernisation des ouvrages que lorsque les travaux sont nécessaires à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Concernant les perrés, le domaine public routier étant communautaire, l'exploitation, les travaux d'entretien, de réparation et de modernisation sont de compétence exclusive de l'EPCI.

Concernant l'écluse 63 bis, l'ouvrage GEMAPI doit être considéré comme un ouvrage artificiel supprimant la continuité entre le réseau fluvial et la mer. Il doit, à ce titre, supporter une « servitude de passage » pour les bateaux, et l'exploitation, les travaux d'entretien, de réparation et de modernisation sont de compétence exclusive de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Concernant l'écluse 63, le bon fonctionnement des écluses 63 et 63 bis, en série, nécessite que l'EPCI assure la compétence exclusive en matière d'exploitation, d'entretien et de réparation des ouvrages. En revanche, les travaux de modernisation des portes d'èbe (côté bassin), qui ont vocation à maintenir en eau le bassin Vauban, sont à la charge du gestionnaire portuaire ; ceux des portes de flot, qui constituent historiquement des portes de secours, sont à la charge de l'EPCI. De fait, le gestionnaire portuaire et l'EPCI sont appelés à financer à parts égales les travaux de modernisation de l'écluse 63 qui deviendraient nécessaires.

Rôle du nouveau syndicat mixte des Wateringues

La Communauté Urbaine de Dunkerque, pour des raisons de simplicité et de lisibilité internes, souhaite que le Syndicat Mixte des Wateringues, créé pour gérer à terme l'ensemble des ouvrages GEMAPI, soit signataire de la convention.

Application et dispositions transitoires

La mise à disposition des ouvrages GEMAPI est effective au **1^{er} janvier 2016**.

Néanmoins, il est proposé que l'année 2016 constitue une année transitoire au cours de laquelle le Département s'engage à :

- poursuivre les manœuvres des écluses 63 et 63 bis,
- assurer la surveillance de l'ensemble des ouvrages GEMAPI,
- assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de confortement du perré de Grand-Fort-Philippe, pour un montant de travaux de 250 000 €TTC,
- garantir la fin des travaux de modernisation des écluses Vauban et 63 bis engagés sous sa maîtrise d'ouvrage,
- assurer les travaux d'urgence dans la limite de 50 000 €TTC en fonctionnement ou en investissement.

En parallèle, la Communauté Urbaine s'engage à mettre en œuvre le système de report d'images dans un seul local

technique et de télégestion des écluses, de manière à permettre la manœuvre des écluses par un seul agent (par la mise en place d'un report d'image) à compter du mois de juillet ; l'automatisation complète est visée au cours de l'année 2016.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte du transfert de gestion des ouvrages GEMAPI du port de Gravelines-Grand Fort Philippe à la Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2016, en l'état et sans compensation financière du Département ;
- d'approuver néanmoins le principe du partage à parts égales des frais ultérieurs de modernisation des ouvrages mixtes pour la seule écluse 63 entre le titulaire de la compétence GEMAPI et le gestionnaire portuaire ;
- d'approuver la mise en place d'une année transitoire en 2016 au cours de laquelle le Département s'engage à :
 - poursuivre les manœuvres des écluses 63 et 63 bis,
 - assurer la surveillance de l'ensemble des ouvrages GEMAPI,
 - assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de confortement du perré de Grand Fort Philippe, pour un montant de travaux de 250 000 €TTC,
 - garantir la fin des travaux de modernisation des écluses Vauban et 63 bis engagés sous sa maîtrise d'ouvrage.
 - assurer les travaux d'urgence dans la limite de 50 000 €TTC en fonctionnement ou en investissement.
- de m'autoriser à finaliser et signer la convention formalisant ce transfert de gestion.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h18.

Monsieur RINGOT, ainsi que Madame ARLABOSSE, sont Vice-présidents de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral, Mesdames BULTE, FERNANDEZ, ainsi que Monsieur RAGAZZO en sont conseillers communautaires. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion, à l'exception de Monsieur RINGOT, auditionné par le Conseil départemental.

59 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Les Conseillers départementaux repris dans le tableau ci-dessous, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté

définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné procuration :

Absents au vote	Porteurs de pouvoirs
Alexandra LECHNER	Martine FILLEUL
Marc GODEFROY	Benoît VANDEWALLE
Jacques HOUSSIN	Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE

Monsieur BAUDOUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Vote intervenu à 19h26

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 14 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 57

Majorité des suffrages exprimés : 29

Pour : 57 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport n° 4/1 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU, LOGEMENT, HABITAT

• Rapport n° 5/1

Monsieur Paul CHRISTOPHE, Vice-Président en charge de l'Environnement, du Développement durable, de l'Eau et de l'Assainissement, présente le rapport n° 5/1 (Présentation du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable du Département du Nord, année de référence 2014) qui relève de sa délégation.

Madame Marie-Aline BRED A remercie et félicite, à la vue du rapport sur le développement durable du Département du Nord, les différents services qui, depuis quelques années, y ont travaillé et se sont impliqués. Elle considère que les diverses actions départementales et la référence à la COP 21 sont positives.

Madame BRED A regrette que, dans un contexte de contraintes financières imposées, le volontarisme soit, sur de nombreux aspects, marqué du sceau de l'austérité.

Madame BRED A pense qu'il n'est plus suffisant de fixer des objectifs et souligne la nécessité d'avoir aujourd'hui des moyens et des outils afin de pouvoir agir pour une vision solidaire du développement durable qui concerne l'ensemble de la société.

Madame BRED A indique que la préservation de la planète ne peut passer par les seuls actes individuels, même si ceux-ci sont très importants, mais nécessite des décisions à l'échelle des collectivités et surtout des Etats.

Monsieur Benoît VANDEWALLE note la très grande satisfaction du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen concernant ce rapport qui expose le bilan 2014 des actions des politiques du Département du Nord en matière de développement durable.

Monsieur VANDEWALLE souligne la reconnaissance de l'excellence des activités menées à travers l'Agenda 21 local France par le Ministère de l'Ecologie et fait remarquer que cet élan s'est poursuivi en 2015. Il salue le travail des collaborateurs et de l'ensemble des services départementaux ainsi que leur implication.

Monsieur VANDEWALLE souhaite la poursuite des actions lancées par la précédente majorité, malgré les contraintes budgétaires.

Monsieur Paul CHRISTOPHE remercie également les services départementaux. Il indique que la certification de l'Agenda 21 a effectivement été obtenue en 2015.

Monsieur CHRISTOPHE fait remarquer que l'évolution de l'Agenda 21 sera proposée dans les années à venir.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etai ent présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Aline BRED A, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Mickaël HIRAUX, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF S, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD,

Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Luc MONNET, Olivier HENNO donne pouvoir à Max-André PICK, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Martine FILLEUL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Régis CAUCHE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Virginie VARLET donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvia DUHAMEL

Absente excusée : Geneviève MANNARINO

Absents : Arnaud DECAGNY, Yves DUSART

N° 5.1

DGQSP/AG21/2015/989

OBJET :

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU DEPARTEMENT DU NORD, ANNEE DE REFERENCE 2014

La loi Grenelle 2 (art. 255) a introduit pour certaines collectivités territoriales – communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, départements, régions, collectivité de Corse – l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat budgétaire.

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu de ce rapport, qui décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par le Département sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- **le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;**

- **le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.**

Le rapport doit également intégrer les cinq éléments de démarche préconisés par le cadre de référence national : stratégie d'amélioration continue, participation, organisation du pilotage, transversalité des approches, évaluation partagée.

La méthode retenue pour son élaboration fait intervenir l'ensemble des services départementaux, impliqués dans le choix de 17 actions remarquables de l'année 2014, présentées en première partie du document, et de 19 actions en cours en 2015, présentées dans la seconde partie (cf. annexe).

La question du développement durable a particulièrement marqué l'actualité de l'année 2014.

Le Département du Nord a adopté à l'unanimité le 24 juin 2014, le nouvel Agenda 21 du Nord. Le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable fait état de l'avancement de certaines actions du programme 2014/2017 de l'Agenda 21, et du Plan Climat départemental, repérées par une signalétique particulière.

L'Agenda 21 du Nord a été reconnu « Agenda 21 local France » dans le cadre de la session de reconnaissance des « projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » organisée en 2015 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

En 2015, malgré les contraintes budgétaires, le Département poursuit ses efforts et continue d'innover au service des Nordistes, par exemple :

- en matière de logement et de précarité énergétique, au travers de la politique Nord Energie Solidarité, ou avec le lancement de l'Observatoire interactif Départemental de l'Habitat ;
- dans le domaine de la dématérialisation des procédures, avec la dématérialisation des demandes de cartes de transport scolaire qui est un vif succès ;
- dans le domaine des déplacements, avec le schéma interdépartemental de covoiturage.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte du rapport annuel de développement durable 2015 du Département du Nord.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 27. 60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BAUDOUX et Madame STANIEC-WAVRANT.

Cette dernière est porteuse du pouvoir de Monsieur KANNER.

Messieurs MARCHAND et RINGOT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur VICOT et Madame OSSON.

Mesdames DEVOS, FREMAUX et ZAWIEJA-DENIZON ainsi que Monsieur POIRET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Madame FILLEUL (porteuse du pouvoir de Madame LECHNER), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 19 h 38.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 73

Majorité des suffrages exprimés : 37

Pour : 73 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Le Conseil départemental donne acte du rapport annuel de développement durable 2015 du Département du Nord.

• **Rapport n° 5/2**

Monsieur Max-André PICK, Vice-Président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente le rapport 5/2 (Politique Habitat Logement – Soutien aux opérations innovantes et à un habitat plus performant) qui relève de sa délégation.

Monsieur Charles BEAUCHAMP précise que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera favorablement ce rapport.

Monsieur BEAUCHAMP évoque deux réflexions sur la politique expérimentale en direction de la lutte contre les intoxications au monoxyde de carbone et en ce qui concerne le soutien financier aux particuliers dans le cadre de la politique Nord Energie Solidarité.

Madame Josyane BRIDOUX signale que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen approuve cette politique

initiée par l'ancienne majorité et l'évolution proposée et votera donc favorablement ce rapport.

Monsieur Max-André PICK apporte une réponse à Monsieur Charles BEAUCHAMP.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Mickaël HIRAU, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Luc MONNET, Olivier HENNO donne pouvoir à Max-André PICK, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Martine FILLEUL, Frédéric MARCHAND donne pouvoir à Roger VICOT, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Catherine OSSON, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Régis CAUCHE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Virginie VARLET donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvia DUHAMEL

Absente excusée : Geneviève MANNARINO

Absents : Arnaud DECAGNY, Yves DUSART

N° 5.2

DHL/2015/963

OBJET :

**POLITIQUE HABITAT LOGEMENT
SOUTIEN AUX OPERATIONS INNOVANTES ET A UN HABITAT
PLUS PERFORMANT**

La politique de l'Habitat et du Logement s'inscrit au cœur des solidarités humaines et territoriales.

A ce titre, elle répond à une dynamique de soutien à l'aménagement durable des territoires, l'activité économique et l'insertion. Elle apporte également une réponse au logement des ménages fragiles du Département (jeunes de l'ASE, personnes âgées, personnes handicapées, public PDALPD, etc.).

Les partenariats et projets développés visent à décliner opérationnellement le premier Plan Départemental de l'Habitat (PDH) du Nord en apportant des solutions innovantes, un soutien spécifique en secteur rural et la mise à disposition de logements accessibles socialement et physiquement à tous.

1. Proposition d'un protocole d'accord pour le parcours résidentiel des jeunes actifs entre le Département et CILGERE - Action Logement

Le Département souhaite s'investir fortement sur le champ du logement en faveur des parcours résidentiels des publics suivis par l'Action Sociale, notamment les jeunes actifs issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Cette démarche pourra s'appuyer :

- d'une part, sur la convention de partenariat 2015-2017 avec Partenord Habitat, Office public départemental, qui fera l'objet d'un avenant afin d'actualiser les orientations,
- d'autre part, sur la mobilisation des dispositifs de droits commun (garanties d'emprunt, primes à l'innovation...) ouverts aux opérateurs de logements sociaux afin de promouvoir des opérations très qualitatives visant à favoriser les parcours résidentiels et proposer une offre complémentaire à celle des établissements.

Face aux enjeux posés par la prévention et la protection de l'enfance, il est nécessaire de multiplier les partenariats et de mettre en œuvre des conventions d'objectifs afin de proposer des solutions logement sur l'ensemble des territoires.

CILGERE - Action Logement a pour vocation d'aider les salariés des entreprises à se loger près de leur lieu de travail en finançant la construction de logements à loyers abordables et en leur accordant des aides et services pour simplifier leur parcours résidentiel. Les territoires des Flandres Intérieure et Maritime ont été proposés comme expérimentation, en raison de l'implantation historique de CILGERE Direction Nord.

L'accord de partenariat propose de faciliter l'accès au logement des jeunes salariés ou en formation suivis par le Département et qui relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance.

En rapprochant le public suivi par le Département des logements réservés et des aides dédiées, le protocole d'accord avec CILGERE - Action Logement va concrétiser la volonté commune du Département et d'Action Logement d'accompagner les jeunes actifs en favorisant le lien emploi-logement.

Il facilitera l'accès au droit commun des jeunes accédants à leur majorité par la proposition de logements locatifs sociaux adaptés à leurs besoins et leurs ressources.

Le protocole d'accord proposé et annexé à ce rapport permettra de bénéficier de la mobilisation du réseau CILGERE - Action logement avec la réservation de **120 logements et aides dédiées sur 3 ans**, à destination des jeunes salariés ou en formation qualifiante afin de faciliter leur parcours résidentiel pour accéder à un logement autonome.

2. Appel à candidatures habitats agricoles

Par décision du 15 décembre 2014, le Conseil départemental a autorisé le lancement d'un appel à candidatures habitats agricoles en secteur rural.

En effet, l'élaboration du PDH a mis en avant la nécessité d'un accompagnement spécifique pour la réutilisation d'anciens bâtiments agricoles, en particulier les corps de ferme présentant une unité homogène et un intérêt patrimonial certain.

L'objectif est de pallier le manque de logements locatifs aidés dans les secteurs ruraux, tout en proposant des solutions alternatives à la construction neuve consommatrice de terres arables.

Cet appel à candidatures est réservé aux propriétaires agricoles en activité ou retraités mais disposés à transformer leur bâti agricole. Les logements créés ou remis sur le marché s'adresseront à des familles correspondant au public visé par le Département (ayant droits au logement social, personnes âgées, jeunes, personnes handicapées, etc.).

Lancé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Région Nord-Pas-de-Calais, ce dispositif doit permettre de sélectionner puis accompagner 5 projets lauréats de rénovation de bâtiments agricoles en logements locatifs aidés.

Après une première phase d'analyse des candidatures, il est proposé de valider les projets lauréats et un dispositif d'aide dédié.

2.1 Méthodologie

Après un appel à candidatures lancé en février 2015, 7 dossiers ont été déposés.

Un comité de suivi regroupant le Département du Nord, la Chambre d'Agriculture de la Région Nord-Pas-de-Calais et l'Association des Maires Ruraux du Nord s'est réuni en octobre 2015 afin d'identifier les opérations répondant aux critères qualitatifs attendus.

A ce titre, 5 projets lauréats ont été sélectionnés et sont présentés en annexe de ce rapport.

2.2 Dispositif de soutien

Aide à l'ingénierie :

L'ensemble des projets déposés a fait l'objet d'un accompagnement des services départementaux.

Des visites sur site ont été organisées afin de renseigner les agriculteurs sur un plan administratif et technique. Celles-ci ont également été l'occasion d'apprécier la localisation et le potentiel du bâti.

Les services départementaux resteront mobilisés pour l'accompagnement des projets qui auront été sélectionnés.

Aide à l'investissement :

L'ensemble des projets lauréats nécessite un soutien en investissement afin d'équilibrer leur plan de financement.

Les porteurs de projet seront soutenus via :

- une subvention forfaitaire de 10 000 € par logement,
- des primes à l'innovation de 1 500 € détaillées en annexe.

Ces aides sont plafonnées à 90 000 € par opération (avec le cumul des subventions forfaitaires et des primes à l'innovation) avec un reste à charge minimal de 50 % des sommes à la charge du propriétaire.

Cet appel à candidatures sera doté d'une enveloppe budgétaire plafonnée à 450 000 €.

2.3 Modalités d'engagement

Les lauréats devront présenter au Département un dossier complet de demande de subvention dans les 3 ans à compter de l'adoption du dispositif d'aide et les travaux subventionnés devront être mis en chantier dans les 2 ans suivant la date de l'arrêté attributif de subvention.

Cette demande devra impérativement faire l'objet d'une convention ANAH ou d'un mandat de gestion avec une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) d'une durée minimale de 9 ans.

Si durant cette période, le propriétaire bailleur se désengageait de l'un ou l'autre de ces dispositifs, il devra impérativement prévenir le Département du Nord par courrier recommandé.

Le Département se réserve alors le droit d'exiger le remboursement des sommes versées au prorata de la durée effective de la convention ou du mandat de gestion (pour une durée de 6 ans, remboursement possible de 40 %,

de 7 ans de 30 %...) au regard des motifs de suspension justifiés par le propriétaire.

Lors du départ du locataire, le Département devra être informé du changement de locataire et de ses conditions de ressources.

La demande de versement de la subvention attribuée à titre d'acompte ou de solde devra être justifiée par les dépenses réalisées pour l'exécution de l'opération subventionnée.

3. Appel à projets « innovation sociale dans l'habitat pour le Nord »

La Commission Permanente le 6 juillet 2015 a décidé de proroger le dispositif de soutien à l'appel à projets « innovation sociale dans l'habitat pour le Nord » pour une durée de 2 années supplémentaires.

Pour rappel, cet appel à projets vise à soutenir les opérations d'habitat social qualitatives dans les communes rurales de moins de 3 500 habitants. L'objectif est de capitaliser les bonnes pratiques pour venir en appui des communes ne bénéficiant pas ou peu d'ingénierie ou de capacité financière.

L'appel à projets est doté d'une autorisation de programme de 1,5 M€ en investissement pour soutenir 20 projets lauréats. A ce jour et depuis novembre 2013, 10 projets ont bénéficié d'une aide du Département pour 84 logements et un effet levier de plus de 10 M€.

1 nouveau dossier de demande de subvention complet a été déposé et est présenté dans ce rapport :

Anor (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe) : l'opération porte sur la réhabilitation de 7 logements de type coron (4 PLUS et 3 PLAI) et la création de 6 logements neufs (4 PLUS et 2 PLAI) sur une ancienne friche industrielle (la verrerie blanche) traitée par l'EPF, soit un total de 13 logements locatifs aidés sur le site de la Verrerie Blanche à Anor.

La subvention départementale, au titre de la prime à l'innovation, s'élèverait à 120 000 € et serait accordée à l'Avesnoise, maître d'ouvrage de l'opération.

Le projet bénéficierait également d'une participation de l'Etat de 37 500 €. Un prêt serait sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : 1 115 732 € pour le PLUS et 794 403 € pour le PLAI. Le coût total du projet est de 2 176 458 €T.T.C.

Une convention sera signée avec les porteurs de projets et est annexée à ce rapport.

4. Nord Energie Solidarité - Evolution du dispositif et soutien aux particuliers

Le dispositif « Nord Energie Solidarité » vise à lutter contre la précarité énergétique dans le parc privé. Il prévoit une expérimentation sur 3 ans auprès de 1 000 ménages aux ressources inférieures ou égales à 1,5 RSA.

Cet outil s'inscrit en soutien des politiques départementales sur le champ social :

- appui préventif du Fonds de Solidarité Logement,
- recours aux entreprises locales et entreprises d'insertion afin de participer au retour à l'emploi des allocataires du RSA,
- travaux visant à améliorer la qualité du bâti avec un impact direct sur la santé et le bien être de ses occupants.

4.1 Etat d'avancement du dispositif

Mise en œuvre des partenariats

Le dispositif est dans sa phase opérationnelle depuis 1 an et est déployé dans le département en s'appuyant sur des conventionnements avec les EPCI/Pays porteurs d'opérations programmées (PIG/OPAH) :

- Métropole Européenne de Lille le 29 décembre 2014,
- Communauté d'Agglomération du Douaisis le 4 février 2015,
- Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre le 20 février 2015,
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut le 27 mars 2015,
- Pays du Cambrésis le 16 juin 2015,
- Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent le 9 septembre 2015,
- Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole le 5 octobre 2015,
- Pays Cœur de Flandre (négociation en cours pour une signature en décembre),
- Communauté Urbaine de Dunkerque (négociation en cours).

Par ailleurs, des partenariats sont conclus avec les fédérations d'entreprises et d'associations afin de conventionner pour la mise en œuvre des travaux en lien avec les qualifications RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) : Union Régionale de l'Insertion par l'Activité Economique, Fédération Française du Bâtiment, SynerCiel (réseau partenaire EDF bleu ciel), Batylis, Chambre des métiers et de l'Artisanat, Approbat (entreprise d'insertion), GRAAL.

Premiers éléments de bilan

Les premières demandes de subvention aux particuliers dans le cadre du dispositif ont été présentées à la Commission Permanente le 11 mai 2015. A ce jour, 59 demandes de subvention NES ont été accordées.

NES a été conçu comme un outil évolutif voué à

s'adapter tout au long de sa période expérimentale. Le travail d'évaluation a été confié au cabinet iCare Environnement Stratégie.

L'expertise d'iCare Environnement Stratégie couplée avec une année d'échanges avec nos différents partenaires a démontré la nécessité :

- d'élargir le public accompagné,
- d'améliorer le repérage des publics éligibles,
- d'apporter une réponse d'urgence pour les cas d'intoxication au monoxyde de carbone,
- d'améliorer la prise en charge du reste à charge supporté par le particulier.

Le retour de ces premiers éléments d'évaluation a démontré la nécessité d'ajuster le dispositif afin de le rendre davantage efficient.

Les évolutions proposées ci-après sont prévues à budget constant.

4.2 Propositions d'évolution

Objectif 1 - Ajuster le public éligible et améliorer le repérage des publics

Proposition : Accompagner les personnes âgées et les personnes handicapées en précarité énergétique

L'évolution du dispositif doit permettre une mise en cohérence avec les orientations politiques.

Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées fait partie des enjeux prioritaires fixés par le Département. Il vise à retarder l'entrée en établissement et générer indirectement des économies d'échelle.

Le barème NES actuellement fixé à 1,5 RSA exclut par un effet de seuil certains publics. En effet 1,5 RSA correspond à un plafond de 786,24 € alors que l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) s'établit à 800 € et l'allocation adulte handicapé (AAH) à 807,65 €.

Afin de limiter cet effet, un élargissement du barème de 1,5 à 1,6 RSA est proposé pour ouvrir le dispositif notamment aux personnes âgées bénéficiaires de l'ASPA et aux bénéficiaires de l'AAH qui se trouvent en précarité énergétique.

Cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus globale sur la mutualisation des dispositifs d'intervention sur le parc privé, la simplification des démarches des ménages, une meilleure lisibilité de l'action départementale pour les partenaires et une amplification de ses effets.

Texte à modifier	Proposition de modification
« Le plafond de ressources pris en considération pour pouvoir bénéficier des aides départementales est celui de l'occupant du logement réhabilité. Les ressources de l'occupant locataire ou propriétaire doivent être inférieures ou égales à 1,5 RSA socle ».	« Le plafond de ressources pris en considération pour pouvoir bénéficier des aides départementales est celui de l'occupant du logement réhabilité. Les ressources de l'occupant locataire ou propriétaire doivent être inférieures ou égales à 1,6 RSA socle ».

Proposition : Partenariat avec l'Agence Régionale de Santé pour les publics victimes d'intoxication au monoxyde de carbone (CO)

Chaque année, 400 personnes sont exposées à des émanations de CO dans la Région entraînant une dizaine de cas nécessitant une intervention urgente. L'intoxication au monoxyde de carbone(CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Elle résulte bien souvent d'un logement dégradé et de mauvaises conditions d'entretien de l'équipement de chauffage.

Il n'existe, à ce jour, aucune aide mobilisable en urgence pour la réalisation de travaux chez les particuliers victimes d'intoxication au monoxyde de carbone.

Pour les propriétaires occupants et les locataires dont les ressources sont inférieures ou égales au barème départemental et dans le cadre du partenariat avec l'ARS, le Département va proposer la mobilisation du volet 3 du dispositif NES avec un accompagnement de l'opérateur habitat. Les EPCI seront mobilisés en ce sens.

Le repérage se ferait par l'ARS dans les cas d'intoxication ou d'insalubrité constatés.

Le Département pourrait s'appuyer sur le partenariat initié avec les Associations Intermédiaires qui accompagnent le retour à l'emploi des allocataires du RSA et leur confier ces travaux et, de façon plus générale, les travaux du volet 3.

Le partenariat proposé valorisera la complémentarité avec les politiques départementales de l'insertion et le Plan Santé Bien Etre et mettra en synergie les actions à mener.

Proposition : Accompagner les locataires du parc privé

Le repérage des ménages est un enjeu majeur. Il est une condition nécessaire à la réussite de l'expérimentation. Des actions sont mises en œuvre en ce sens (campagne de sensibilisation en direction des ménages, des entreprises et des travailleurs sociaux, des élus, forums, réunions territoriales...).

Selon l'étude réalisée par Energies Demain, plus de 21 000 ménages dont plus de 18 300 locataires aux ressources inférieures ou égales à 1,5 RSA sont potentiellement en précarité énergétique sur la ville de Lille.

Pour renforcer le repérage constatant le volume important de locataires dans le territoire lillois, il est proposé de s'inscrire dans un partenariat avec la Ville de Lille dans le cadre de la mise en place d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME).

Il s'agit d'un projet expérimental « Médiation Précarité Énergétique » porté au sein de la Maison de l'Habitat Durable. L'action, complémentaire du dispositif NES, a pour objectif de repérer et accompagner 100 locataires en

précarité énergétique pendant 1 an et de leur proposer :

- une information sur la maîtrise des énergies et le suivi des consommations,
- une médiation bailleur,
- un accompagnement vers un projet travaux.

L'articulation avec NES apportera une amélioration du repérage des locataires du parc privé sur le territoire lillois via la plate-forme portée par l'ADIL, les acteurs sociaux et les services communaux d'hygiène.

Le Département valorisera les aides des volets 2 et 3 en mobilisant notamment les entreprises d'insertion ayant conventionné avec le Département pour la réalisation des travaux. L'accompagnement sera réalisé par le GRAAL.

La Ville de Lille a délibéré le 27 novembre 2015.

Cette articulation se ferait à moyen constant sur le budget NES et serait financée pour :

- 10 projets du volet 2 et 10 diagnostics de performance énergétique,
- des projets du volet 3 sur les crédits du FSL préventif via la convention signée avec la CAF du 12 novembre 2015 et l'indu de l'expérimentation Aide Préventive de la Précarité Énergétique (AAPEN) en 2014 avec le GRAAL.

Par ailleurs, le Département pourra s'appuyer sur les enveloppes non affectées sur les territoires qui n'ont pas encore conventionné avec le Département.

Une convention entre la Ville de Lille, le Département, le GRAAL et la Fondation Abbé Pierre déterminera les engagements de chacun.

Cette expérimentation a vocation à être généralisée sur l'ensemble du territoire départemental.

Objectif 2 - Améliorer la prise en charge financière et l'accompagnement des particuliers

Proposition : Une offre de micro-crédit pour mieux solvabiliser les projets de travaux

Conscient de leur fragilité, une attention particulière est portée sur le reste à charge supporté par les particuliers une fois toutes les aides financières mobilisées. L'évaluation a mis en exergue d'importantes difficultés rencontrées par les opérateurs notamment en zone non délégitaire.

Le Département propose de mener une action spécifique sur le financement des travaux de rénovation énergétique afin d'augmenter la solvabilité des ménages.

Dans la poursuite du dialogue ouvert avec les milieux économiques, les banques pourraient être sollicitées pour une offre de financement adaptée à travers le micro-crédit.

Il est proposé le lancement d'un Appel à Manifestation

d'intérêt afin de sélectionner un ou plusieurs établissements bancaires en capacité de proposer un micro-crédit afin de financer la part de travaux restant à la charge des ménages après obtention des aides publiques.

Il sera proposé aux établissements bancaires retenus d'avancer les fonds nécessaires à la réalisation des travaux.

Afin d'obtenir des taux d'intérêt faibles et rassurer les établissements bancaires, un dispositif de garantie est mis en réflexion.

Cette intervention départementale via l'offre bancaire facilitera la réalisation de projets de travaux dans les

secteurs en diffus et en particulier les zones rurales.

Proposition : Intégrer le TTC dans le calcul des aides du volet 1

Le montant de la subvention départementale est calculé en fonction du coût des travaux HT en volet 1. Il faut préciser que les autres subventions départementales sont calculées TTC.

Afin de mieux aider les ménages fragiles à surmonter le reste à charge, particulièrement en zone non délégataire, ce calcul peut s'établir sur la base du coût des travaux TTC.

Il est nécessaire de modifier le règlement intérieur :

Texte à modifier	Proposition de modification
<p>« Le montant de l'aide départementale est calculé en appliquant un pourcentage à la dépense hors taxe du plafond d'intervention de l'ANAH, applicable sur les territoires, soit : 15 % du montant des travaux HT en territoires avec délégation des aides à la pierre, 5 % du montant des travaux HT en territoires avec délégation des aides à la pierre »</p>	<p>« Le montant de l'aide départementale est calculé en appliquant un pourcentage à la dépense toutes taxes comprises du plafond d'intervention de l'ANAH, applicable sur les territoires, soit : 15 % du montant des travaux TTC en territoires avec délégation des aides à la pierre, 5 % du montant des travaux TTC en territoires avec délégation des aides à la pierre »</p>

Proposition : Mobiliser les entreprises, entreprises d'insertion et associations intermédiaires en soutien à la politique d'insertion du Département

Pour mettre l'accent sur la qualité des travaux, le Département a développé une démarche de mise en relation entre les ménages et les entreprises et entreprises d'insertion avec lesquelles il a conventionné via la mise en place du chèque travaux. Batylis, Approbat et le réseau SynerCiel ont déjà conventionné avec le Département.

Dans ces conventions, le Département prévoit le développement d'un volet social et d'insertion.

Face à un taux de chômage de 13 %, le Département a fixé de nouvelles perspectives et de nouveaux objectifs à sa politique Insertion : permettre aux demandeurs d'emploi et particulièrement aux allocataires du RSA de retrouver un emploi. Le volet insertion professionnelle de sa politique d'insertion s'appuiera sur une gouvernance ouverte au monde économique.

Dans un cadre expérimental avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord Pas-de-Calais, des conventions sont en cours de signature pour la réalisation des travaux du volet de solidarité (financement FSL) du dispositif NES avec des associations intermédiaires, structures ayant pour objet principal le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

A ce stade, deux associations intermédiaires sont ciblées prioritairement : Aril Plus à Cambrai et Acid à Avesnes.

D'autres associations sur les territoires de la Métropole et de Valenciennes pourraient être mobilisées, une fois les modalités d'intervention stabilisées.

Dans l'attente de la montée en charge des conventionnements permettant une couverture exhaustive du Département, la dérogation permettant de recourir à des entreprises ou associations dans l'attente du conventionnement est prorogée pour 6 mois.

4.3 Soutien aux particuliers

Depuis le lancement opérationnel du dispositif et les premiers engagements décidés par la Commission Permanente en mai 2015, 58 propriétaires occupants et 1 propriétaire bailleur ont bénéficié du soutien du Département pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leur habitation. 21 dossiers éligibles au dispositif NES vous sont présentés dans ce rapport.

Les 21 dossiers pour attribution d'une aide se répartissent de la manière suivante :

- 7 demandes relèvent de l'arrondissement de Lille dans le cadre de la convention cadre signée avec la Métropole Européenne de Lille le 29 décembre 2014 :
 - 4 demandes ont été accompagnées par le GRAAL, opérateur du PIG ADH MEL - Roubaisien,
 - 2 par Soliha Métropole - Nord, opérateur du PIG ADH MEL Tourcoing et territoire sud,
 - 1 par Urbanis, opérateur du PIG ADH MEL-Nord.

- 6 demandes relèvent de l'arrondissement de Maubeuge :
 - 4 dans le cadre de la convention signée avec la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre le 20 février 2015, demandes accompagnées par Soliha Avesnois, opérateur du PIG Habiter Mieux et de l'OPAH RU de Sous le Bois,
 - 2 en diffus dans le cadre du marché départemental suivi par Soliha Avesnois.
- 4 demandes relèvent de l'arrondissement de Cambrai dans le cadre de la convention signée avec le Pays du Cambrésis le 16 juin 2015 : accompagnement par INHARI, opérateur du PIG Habiter Mieux du Cambrésis,
- 3 demandes relèvent de l'arrondissement de Valenciennes dans le cadre de la convention signée avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole du 5 octobre 2015, demandes accompagnées par Soliha du Hainaut, opérateur du PIG Habitat Durable de la Porte du Hainaut,
- 1 demande relève de l'arrondissement de Douai dans le cadre de la convention signée avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis le 4 février 2015, demande accompagnée par Soliha Douaisis.

Parmi les 21 dossiers éligibles :

- 21 concernent des projets de travaux par des propriétaires occupants,
- 17 concernent les aides du volet 1 et 4 celles du volet 2.

L'intervention départementale s'élève à 26 695,51 € d'aides en travaux et le montant total des travaux réalisés par les entreprises locales sur les territoires s'élèvent à 323 689,29 €T.T.C.

Sur l'ensemble des dossiers déposés à ce jour, on peut établir les effets leviers suivants à savoir pour 1 € dépensé

par le Département 12 € de travaux sont réalisés et 9 € de financements complémentaires (ANAH, Région, EPCI) sont mobilisés au bénéfice des ménages fragiles.

Je propose au Conseil Départemental :

- de m'autoriser à signer le protocole d'accord pour le parcours résidentiel des jeunes actifs entre le Département et CILGERE - Action Logement joint en annexe,
- d'approuver la liste des 5 projets lauréats reprise en annexe dans le cadre de l'appel à candidatures habitats agricoles et d'adopter le dispositif d'aides à l'investissement dédié pour son financement,
- d'attribuer une subvention de 120 000 € à l'Avesnoise, sous réserve de l'obtention de l'agrément de l'Etat, pour le financement du projet lauréat de l'appel à projets « Innovation sociale dans l'habitat pour le Nord » à Anor, tel que présenté dans le rapport et dans la convention jointe en annexe,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 9172 nature comptable 20421 du budget départemental de l'exercice 2016, opération 15P3051OV006,
- d'adopter les évolutions du dispositif « Nord Energie Solidarité », le partenariat avec la Ville de Lille et le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt auprès des établissements bancaires pour développer une offre de microcrédit, tel que proposé dans le présent rapport, ainsi que les modèles d'avenant et de convention joints en annexe,
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif Nord Energie Solidarité, les subventions pour le financement des 21 demandes de particuliers sur le volet des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 26 695,51 €,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux chapitres 9172, 9372 et 9358 du budget départemental de l'exercice 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9172/20422 (Opération 15P3051OV003)	2 000 000	83 367.43	1 916 632.57	26 695.51	1 889 937 .06
9172/20421	2 000 000	180 000	1 820 000	120 000	1 700 000

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 38.
55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DEVOS, FILLEUL, FREMAUX, ZAWIEJA-DENIZON ainsi que par Monsieur POIRET. Madame FILLEUL est porteuse du pouvoir de Madame LECHNER.

Vote intervenu à 19 h 51.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 19

Absents sans procuration : 3

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 79

Majorité des suffrages exprimés : 40

Pour : 79 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical, Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport n° 5/2 sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 heures 55.

Doriane BECUE
Secrétaire de séance

Jean-René LECERF
Président du Conseil départemental